

# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire en date du :

Territoire du Vimeu Industriel

Aigneville  
Béthencourt-sur-Mer  
Bourseville  
Chépy  
Feuquières-en-Vimeu  
Fressenneville  
Friville-Escarbotin  
Méneslies  
Nibas  
Ochancourt  
Tully  
Valines  
Woincourt  
Yzengremer



## Rapport de présentation

**PARTIE 3.**  
**Analyse agricole**



Aigneville  
Bethencourt sur mer  
Bourseville  
Chépy  
Feuquières en Vimeu  
Fressenneville  
Friville Escarbotin  
Ménésies  
Nibas  
Ochancourt  
Tully  
Valines  
Woincourt  
Yzengremer

# Etat des lieux de l'agriculture

Mai 2016





INTRODUCTION .....	2
L'agriculture, composante principale des espaces ruraux .....	2
L'agriculture, composante structurante du projet territorial .....	2
Pour une vision globale de l'agriculture sur le territoire de la communauté de communes du Vimeu Industriel.....	2
1. Comment l'activité agricole occupe-t-elle le territoire de la communauté de communes du Vimeu Industriel ?.....	3
A. Une utilisation du sol liée à sa qualité (carte 1) .....	3
B. Une occupation productive des sols (carte 2).....	6
C. Les exploitations s'agrandissent .....	6
D. Les exploitations restent majoritairement sous le statut du fermage .....	7
E. Un bâti agricole encore fortement regroupé dans les bourgs .....	7
2. Quelles sont les caractéristiques de cette activité économique ? .....	11
A. Le système d'exploitation (typologie des communes) .....	11
B. Un territoire orienté vers les grandes cultures et l'élevage .....	13
C. Les stratégies d'activités ou activités marginales (carte 6) .....	18
3. Quelles sont les caractéristiques des structures agricoles ? .....	21
A. Moins d'exploitation mais des exploitations de plus grande taille .....	21
B. Encore une majorité de structures agricoles individuelles .....	21
C. Autant de chefs d'exploitation de plus de 50 ans que de chefs d'exploitation de moins de 50 ans .....	23
D. Des exploitations familiales générant plus d'emplois indirects.....	23
E. Une majorité écrasante d'exploitations en développement ou en régime de croisière .....	25
LES ESSENTIELS .....	27
ZOOM sur ...: l'agriculture et l'urbanisme .....	28
Des clefs pour le projet .....	29
REGARDS D'ACTEURS .....	30
Des regards différents en fonction des communes .....	30
Des thématiques récurrentes .....	30



## INTRODUCTION

### L'agriculture, composante principale des espaces ruraux

De par ses dimensions spatiale, sociale, environnementale et économique l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'aménagement du territoire. Elle valorise le foncier, assure le maintien du potentiel agronomique des sols, entretient les paysages. Elle est également garante du maintien d'un tissu social permanent.

### L'agriculture, composante structurante du projet territorial

Le PLUi, une fois adopté sur un territoire, est le document de référence qui définit la politique et les règles d'aménagement et de développement, dans le cadre d'un projet global. La prise en compte des différentes fonctionnalités de l'agriculture dans le projet de territoire est primordiale notamment dans la consommation d'espace et dans les interactions de l'agriculture avec les milieux artificialisés et naturels.

### Pour une vision globale de l'agriculture sur le territoire de la communauté de communes du Vimieu Industriel

Afin de donner aux élus les éléments nécessaires à la prise en compte de l'agriculture dans leur projet, le profil de l'agriculture du territoire du Vimieu Industriel s'appuie principalement sur des données issues :

- des Recensements Généraux Agricoles (RGA) réalisés depuis 1979, ce qui permet de mieux comprendre l'évolution récente de l'agriculture,
- du Registre Parcellaire Graphique de 2014, surfaces déclarées à la PAC en 2014, ce qui permet de mieux connaître les types de structures cultivant sur le territoire,
- des enquêtes réalisées par la Chambre d'agriculture de la Somme en 2016 auprès des exploitations agricoles ayant leur siège et exploitant au sein du territoire de la communauté de communes du Vimieu Industriel : 78 exploitations rencontrées (100% des exploitations identifiées).

### ■ 260 exploitations cultivent

sur le territoire (RPG 2014)

### ↳ dont 78 ont leur siège sur le

territoire (enquête Chambre agriculture)

# 1. Comment l'activité agricole occupe-t-elle le territoire de la communauté de communes du Vimeu Industriel ?

Si l'agriculture a besoin des terres pour cultiver, elle a également besoin de bâtiments pour stocker du matériel, des productions mais également pour exercer son activité d'élevage et de vente directe... Elle permet également la mise en valeur des milieux naturels.

## Préambule >

### Constat et perspectives >

- **paysage assez peu découpé contribue à une certaine homogénéité des types de sols**
- **majorité de sols avec un très bon potentiel adapté à toutes les cultures de la région**
- **minorité de sols difficiles à cultiver**

## A. Une utilisation du sol liée à sa qualité (carte 1)

Le territoire de la CCVI s'intègre complètement sur le territoire pédologique du Vimeu. *Principalement situé en zone de plateau, le territoire de la CCVI est entaillé au centre et vers le Nord par la vallée de l'Avalasse. Les autres vallées ne font qu'effleurer le territoire : l'Amboise en bordure Ouest et les affluents de la Trie (vers l'Est) et de la Bresle (vers le Sud). Ce paysage assez peu découpé contribue à une certaine homogénéité des types de sols.*

En zone de plateaux (UCS 414 et 417 principalement), on retrouve des sols limoneux à argilo-limoneux souvent assez profonds à l'Est et au Sud du territoire (ex 414). Le caractère hydromorphe est plus présent aux abords de la vallée de l'Avalasse (UCS 412) ou les REDOXISOLS représentent les  $\frac{3}{4}$  de la surface du pédopaysage. En allant vers l'Ouest, les sols restent profonds et limoneux, mais une tendance sableuse se manifeste parfois (UCS 417). *Les sols profonds ont un très bon potentiel de productivité et sont adaptés à toutes les cultures de la région.*

Les sols de versants sont très peu représentés, mais à l'abord de ceux-ci on note l'apparition de textures beaucoup plus argileuses et d'une importante charge de cailloux. *Les surfaces concernées sont (en proportion) peu importantes, mais pour les agriculteurs concernés, ces sols sont difficiles à cultiver.* On y trouve fréquemment le maïs destiné aux vaches laitières. Sur les versants proprement dits, la pente contribue à l'apparition de sols plus superficiels (UCS 422 et 423). *En plus d'éventuelles contraintes topographiques, ces sols plus superficiels ont un potentiel plus faible notamment du fait d'une réserve hydrique limitée par rapport aux sols limoneux profonds. Néanmoins, ils sont souvent mis en valeur pour la plupart des grandes cultures céréalières et des oléagineux protéagineux<sup>1</sup>.*

Les fonds de vallées humides sont pratiquement absents du territoire à l'exception de l'Avalasse au nord de la commune de Nibas. On y rencontre des sols colluvionnés depuis les versants proches sur le pédopaysage 43 ou des sols plus humides du fait de la présence temporaire de la nappe d'accompagnement du cours d'eau. *Les premiers sont très favorables aux cultures, alors que les seconds, quand ils sont exploités, sont souvent réservés aux prairies.*

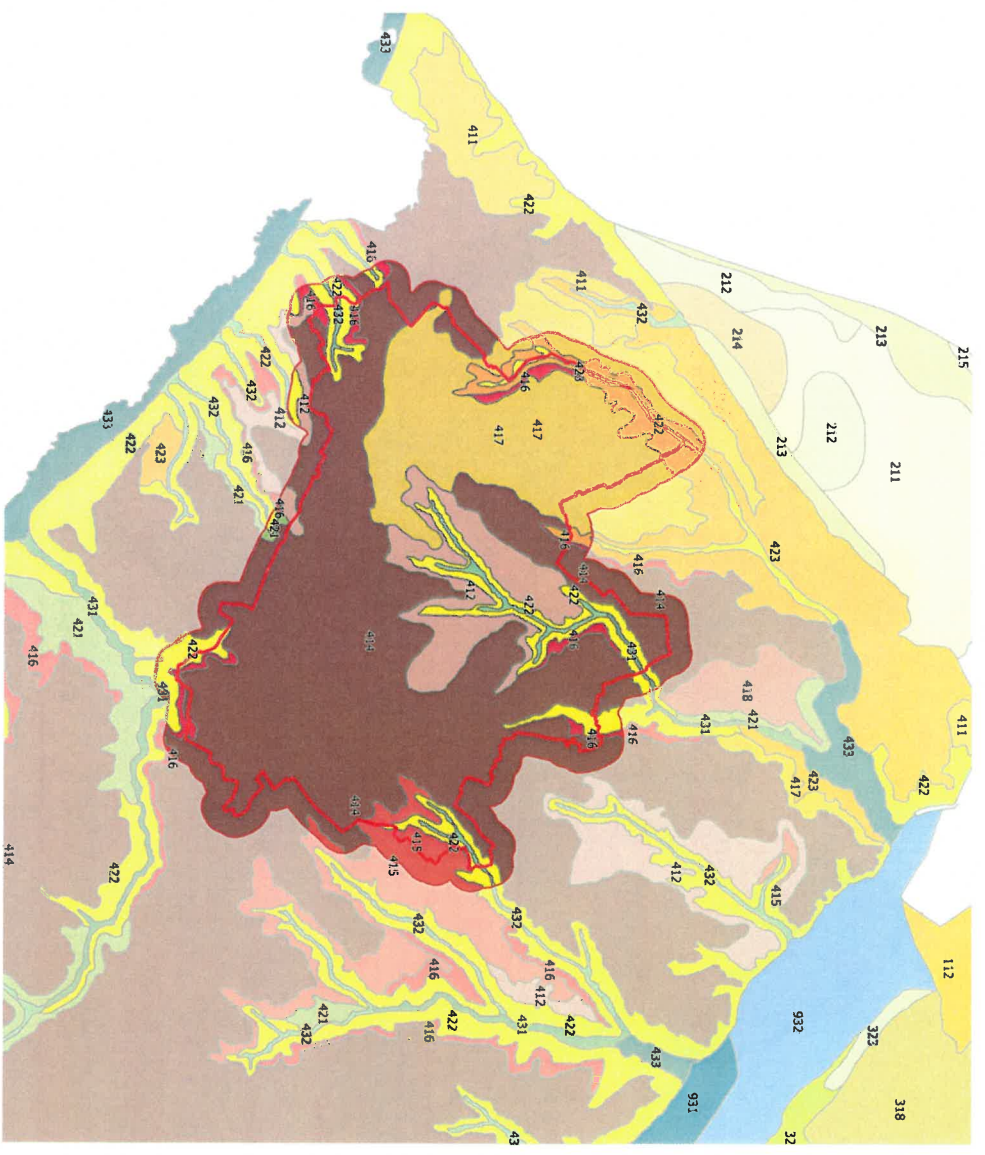
<sup>1</sup> **Oléagineux** : plantes cultivées pour leurs graines ou leurs fruits dont on extrait des huiles alimentaires (colza, lin oléagineux, ...)

**Protéagineux** : plantes cultivées pour leur richesse en protéines et amidon qu'on utilise dans l'alimentation du bétail (pois protéagineux, féverole, lupin, ...)

**Carte 1. Pédopaysages du territoire de la CCVI**

- Pédopaysages de la communauté de communes**
- 412 - Soils des bordures de plateaux limoneux, profonds hydromorphes du Vimieu
  - 414 - Soils des plateaux limoneux, plus ou moins lessivés profonds du Vimieu
  - 415 - Soils des bordures de plateaux limono-argileux du Vimieu
  - 416 - Soils des bordures de plateaux argileux à silex du Vimieu
  - 417 - Soils des plateaux occidentaux limono-sableux du Vimieu
  - 421 - Soils des versants en pente faible limoneux, à caractère colluvial du Vimieu
  - 422 - Soils des versants en pente forte limoneux calcaires plus ou moins superficiels du Vimieu
  - 423 - Soils des versants côtiers limono-sableux du Vimieu
  - 431 - Soils des vallées alluviales étroites hydromorphes du Vimieu
  - 432 - Soils des vallées sèches limono-sableux sains du Vimieu

*L'extrait de la carte des pédopaysages est issu du programme de connaissance des sols du département de la Somme mené par la Chambre d'Agriculture de la Somme en partenariat avec l'INRA. Cet inventaire intitulé « Référentiel Régional Pédologique » est dressé à l'échelle 1/250 000. L'agrandissement pour le territoire de la CCVI ne peut être considéré comme reflétant la position et la variabilité exacte des sols. Il reflète les variations de grandes familles de sols et le lien avec leur position dans le paysage.*





- 86% du territoire de la CCVI occupé par l'agriculture
- la surface moyenne cultivée par exploitation a plus que doublé en 30 ans sur la CCVI comme dans la Somme <sup>(1979 à 2010)</sup>
- 88 ha/exploitation en moyenne sur la CCVI
- 1 exploitation sur 3 met en valeur plus de 100 ha sur la CCVI

## B. Une occupation productive des sols (carte 2)

Aujourd'hui plus de 7 697 ha<sup>2</sup> sont mis en valeur par l'agriculture sur les 8 999 ha qu'occupe le territoire de la communauté de communes du Vimieu Industriel, soit **86% du territoire de l'intercommunalité occupé par l'agriculture** (carte 2).

Les **cultures principales sont les céréales, oléagineux et protéagineux avec près de 50% de la SAU**<sup>3</sup>. Les cultures industrielles occupent une place non négligeable dans la sole du territoire puisqu'elles couvrent 15 % de la SAU : il s'agit principalement de betteraves sucrières (6% de la SAU), de lin textile (6% de la SAU), de pommes de terre de consommation ou féculés (2% de la SAU) et d'autres cultures industrielles comme les légumes (1% de la SAU) (graphique 1).

## C. Les exploitations s'agrandissent

D'après les enquêtes réalisées en mai 2016 par la chambre d'agriculture de la Somme auprès des agriculteurs de la CCVI :

- **la surface moyenne par exploitation est de 88 ha** avec une amplitude assez large : la surface maximum avoisine les 415 ha et la surface minimum est d'1 ha (agriculteur double actif avec un verger et production de cidre, jus de pommes, ...). A titre de comparaison, la surface agricole moyenne par exploitation dans la CCVI avoisinait les 25 ha en 1979 et 57 ha en 2010 contre respectivement 40 ha et 86 ha dans la Somme (RGA). **La SAU moyenne par exploitation sur la CCVI a donc toujours été inférieure à la moyenne départementale mais elle a suivi la même tendance : en 30 ans, la SAU moyenne par exploitation a plus que doublé** (graphique 2).
- on a autant d'exploitations avec une SAU inférieure à 50 ha que d'exploitations avec une SAU comprise entre 50 et 100 ha et d'exploitations de plus de 100 ha (graphique 3). A titre de comparaison, 17% des exploitations mettaient en valeur plus de 100 ha sur la CCVI en 2010 contre 11% en 2000 (RGA). Pour la Somme, 35% des exploitations mettaient en valeur plus de 100 ha en 2010 contre 26% en 2000 (RGA).

La surface agricole totale de la communauté de communes varie en fonction des sources de données (tableau 1 page 8) :

- Le Recensement Général Agricole, qui permet une comparaison entre les années 1979 et 2010, prend en compte les surfaces agricoles cultivées par les structures dont le siège d'exploitation se situe sur l'intercommunalité uniquement. Il prend donc en compte les surfaces cultivées en dehors du territoire de la CCVI par les agriculteurs ayant leur siège social sur la CCVI. Par contre, il ne prend pas en compte les surfaces cultivées sur le territoire de la CCVI par les agriculteurs ayant leur siège social en dehors de la CCVI. C'est pourquoi, les fluctuations de la SAU observées sur la CCVI entre 1979 et 2010 ne peuvent pas être interprétées comme une perte de foncier agricole.

<sup>2</sup> Donnée issue du Registre Parcellaire Graphique anonyme 2014, ce chiffre prend en compte uniquement les surfaces des exploitations touchant l'aide européenne liée à la réforme de la politique agricole commune. Il s'agit de la surface exploitée sur le territoire de la CCVI par les exploitations de la CCVI ou d'ailleurs

<sup>3</sup> Donnée issue de l'enquête réalisée par la chambre d'agriculture de la Somme en mai 2016 auprès des 78 exploitations ayant leur siège social et exploitant sur la CCVI

■ **les exploitations ayant leur siège social sur la CCVI cultivent les 2/3 de la surface de la CCVI et les ¾ de la surface agricole**

■ **plus de ¾ des terres sont en fermage sur la CCVI depuis 2000**

■ **plus de 4% des surfaces en conventions précaires**

■ **78 sièges d'exploitation sur la CCVI**

■ **752 bâtiments agricoles = 23ha**

■ **1 bâtiment agricole sur 2 est un bâtiment en lien avec l'élevage et génère une distance d'éloignement réciproque avec les tiers**

- Le Registre Parcellaire Graphique indique les surfaces déclarées à la PAC chaque année par les agriculteurs cultivant sur le territoire de la CCVI. Il comptabilise donc les surfaces exploitées sur La CCVI par les agriculteurs ayant leur siège sur la CCVI et ceux ayant leur siège d'exploitation en dehors de la CCVI.

#### **D. Les exploitations restent majoritairement sous le statut du fermage<sup>4</sup>**

Dans la Somme comme sur la CCVI, la majorité des terres sont en fermage : en 2010, 78% des terres exploitées par les agriculteurs de la CCVI sont en location contre 87% dans la Somme (RGA). La surface exploitée en fermage sur la CCVI reste relativement identique entre 2000 et 2010 alors que dans la Somme elle a augmenté de plus de 10% ([graphique 4](#)). D'après l'enquête réalisée par la chambre d'agriculture de la Somme en mai 2016 auprès des 78 exploitations de la CCVI, la surface exploitée en fermage est toujours du même ordre de grandeur qu'en 2000 et 2010 ([graphique 5](#)). Les exploitations agricoles de la CCVI sont donc propriétaires d'environ 1/5 des terres qu'ils exploitent : 19% des terres sont en faire valoir direct<sup>5</sup>. On note que 4% des surfaces exploitées font l'objet de conventions précaires et peuvent donc être reprises à tout moment. C'est une particularité importante du Vimeu Industriel.

#### **E. Un bâti agricole encore fortement regroupé dans les bourgs**

D'après les enquêtes réalisées en mai 2016 par la chambre d'agriculture de la Somme auprès des agriculteurs de la CCVI :

- 78 sièges d'exploitations répartis sur 14 communes, soit environ 5 exploitations par commune.
- **752 bâtiments agricoles** ou parties de bâtiments qui représentent une surface cumulée d'environ **23 ha**.

Sur le territoire de la communauté de communes du Vimeu Industriel, la concentration des bâtiments agricoles dans les centres bourgs est encore une réalité. Il existe peu de fermes isolées ou qui ont délocalisé leur activité agricole à l'extérieur du village (SCL la Voyette Mulot à St Mard, Valines, ...). A noter que certaines exploitations qui étaient éloignées des maisons voient ces dernières se rapprocher.

**Plus de la moitié du bâti agricole est consacré à l'activité d'élevage (bâtiments abritant les animaux, fosses, fumières, silos, bâtiments stockage paille) et génère un périmètre de réciprocité avec les tiers**. On estime à environ 350 ha la surface relative aux périmètres de réciprocité.

1 bâtiment sur 5 est destiné au stockage du matériel agricole et seul 2 % du bâti agricole sert au stockage des productions (céréales et lin principalement, pommes de terre). Plus de 10 % des bâtiments ont été identifiés comme dépendances (stockage de petits matériels, débarras, garages...) : il s'agit bien souvent d'anciens bâtiments agricoles dont la taille n'est plus adaptée à l'activité agricole.

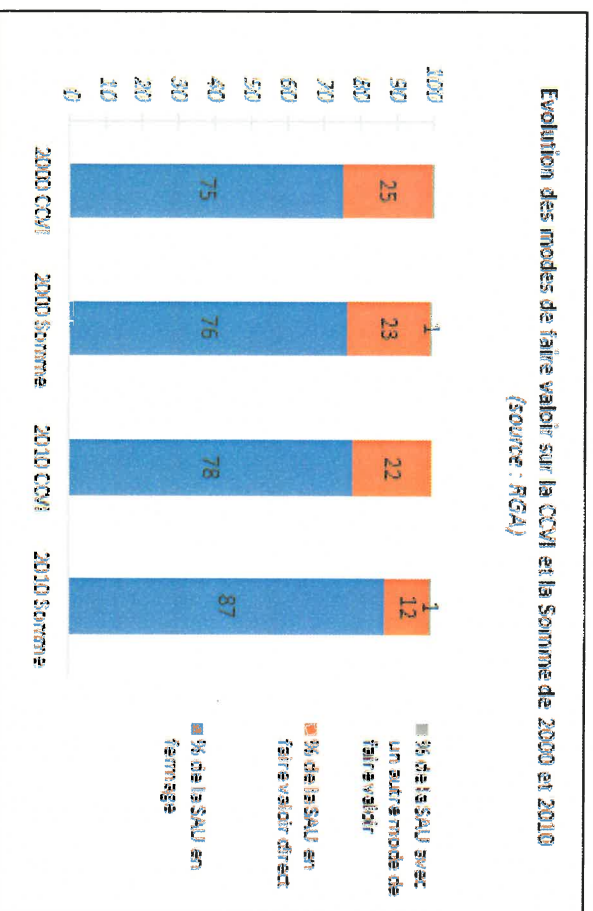
<sup>4</sup> **Fermage** : location

<sup>5</sup> **Faire-valoir direct** : propriété

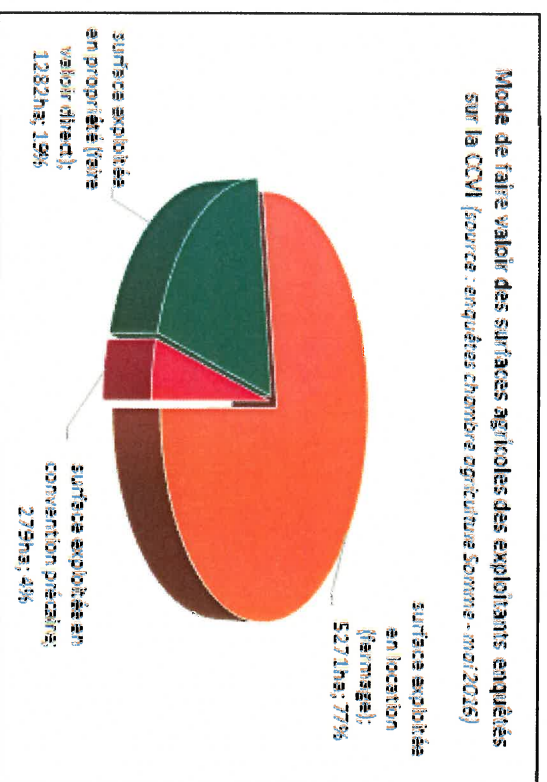
**Tableau 1. Définition des surfaces agricoles selon les sources de données**

Type de surface	Définition	Valeur pour la CCVI				
Surface de la CCVI (source RGA)	Superficie totale de la communauté de communes.	8 999 ha				
SAU CCVI (source RGA)	Surfaces des exploitations ayant leur siège sur le territoire même si les parcelles concernées sont en dehors du territoire. (Ces surfaces peuvent comprendre des jardins familiaux et des exploitations « non professionnelles » et ne prennent pas en compte les communes sans siège d'exploitation).	Année 1979	Année 1988	Année 2000	Année 2010	
		7 903 ha	7 548 ha	6 770 ha	6 874 ha	
SAU CCVI (source RPg 2014)	Surface calculée par logiciel de cartographie à partir des surfaces déclarées à la PAC en 2014 par les agriculteurs cultivant sur le territoire de la CCVI (agriculteurs ayant leur siège ou non sur la CCVI).	7 700 ha				
SAU CCVI des exploitations ayant leur siège sur la CCVI (RPg 2014)	Surface cultivée sur le territoire de la CCVI par les exploitations ayant leur siège sur la CCVI.	5 965 ha, soit 77% de la SAU soit 66% de la surface de la CCVI				
SAU CCVI des exploitations ayant leur siège en dehors de la CCVI (RPg 2014)	Surface cultivée sur le territoire de la CCVI par les exploitations n'ayant pas leur siège sur la CCVI.	1 735 ha, soit 23% de la SAU soit 19% de la surface de la CCVI				
SAU issue de l'enquête réalisée par la chambre d'agriculture de la Somme en mai 2016	Surfaces des exploitations ayant leur siège et cultivant sur le territoire de la CCVI. Les parcelles concernées peuvent être en dehors du territoire de la CCVI.	6 832 ha				

**Graphique 4. Les modes de faire valoir sur la CCVI et la Somme en 2000 et 2010**



**Graphique 5. Les modes de faire valoir des exploitations agricoles enquêtées sur la CCVI**



37 bâtiments ont été signalés comme pouvant changer de destination, soit 5% des bâtiments répertoriés. Il s'agit principalement de dépendances (17 bâtiments soit 2,5% des bâtiments agricoles répertoriés) mais également de bâtiments utilisés pour le stockage du matériel (12 bâtiments soit 1,5% des bâtiments répertoriés) et de bâtiments en lien avec l'élevage (8 bâtiments soit 1% des bâtiments répertoriés). Certains agriculteurs envisagent de transformer ces bâtiments en gîte ou logement. D'autres prévoient même de démonter ces bâtiments pour laisser la place à des habitations. La majorité des exploitants estiment qu'une reconversion est possible mais elle n'est pas envisagée à l'heure actuelle.

68% des exploitants agricoles rencontrés au cours du diagnostic ont un ou plusieurs projets :

- 1 projet sur 2 concerne la construction de bâtiments liés à l'activité d'élevage qui génère des périmètres de réciprocité avec les tiers, soit 75 bâtiments en projet. On estime à 125 ha la surface relative aux périmètres d'éloignement réciproque.
- 1 projet sur 4 concerne la reconversion éventuelle de bâtiments agricoles en gîte, logement ou autre reconversion possible non déterminée à ce jour et même la démolition de bâtiments agricoles pour laisser place à des habitations.
- 10% des projets sont des bâtiments de stockage pour le matériel ou les productions (lin, céréales, pommes de terre), ce qui représente 16 bâtiments.
- Quelques projets de diversification de l'activité agricole (vente directe, gîte,...).

- **5% des bâtiments agricoles pourraient changer de destination (gîte, logement) ou être démontés**
- **68% des exploitations ont un ou plusieurs projets (constructions bâtiments agricoles, reconversion de bâtiments agricoles en hébergement, ...)**

### **Ce qu'il faut retenir...**

Le territoire de la CCVI est principalement situé en zone de plateau et est très peu concerné par les paysages de vallées (Avalasse, Amboise, affluents de la Trie et de la Bresle). **Ce paysage assez peu découpé contribue à une certaine homogénéité des types de sols qui pour la majorité ont un très bon potentiel de productivité et sont adaptés à toutes les cultures de la région.** Une minorité de sols sont difficiles à cultiver et favorisent la présence de l'élevage.

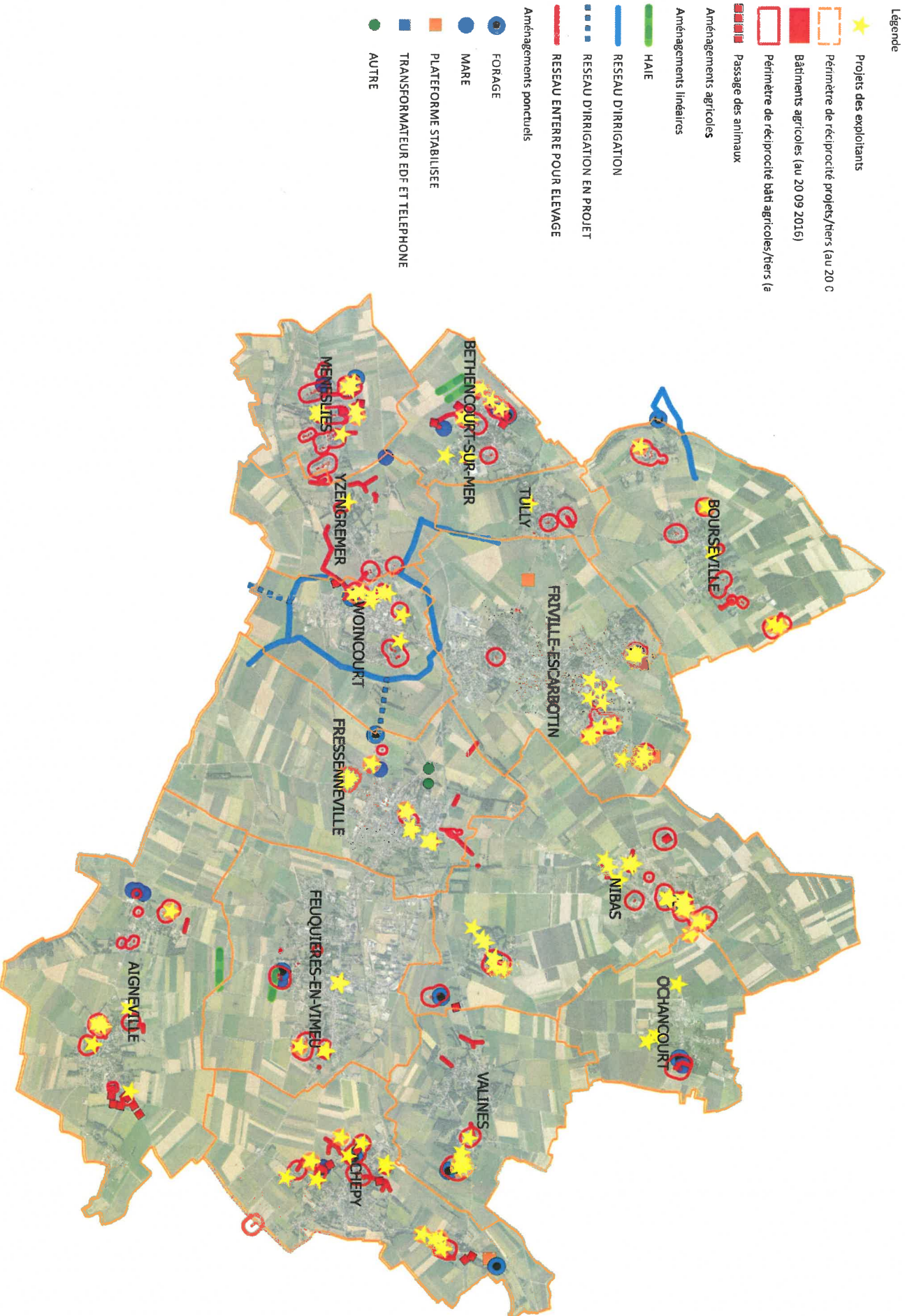
Les cultures principales sont les céréales, oléagineux et protéagineux qui représentent 50% de la surface exploitée. Les surfaces en cultures industrielles (betteraves et lin textile principalement) ont une part non négligeable dans la sole des exploitations avec 15% de la surface cultivée.

On dénombre **78 sièges d'exploitations**. En 2016, la surface moyenne cultivée par exploitation est de **88 ha** (moyenne départementale en 2010 = 87 ha selon RGA 2010).

Près de 20% des terres cultivées sont en faire valoir direct.

**Le bâti agricole est encore fortement regroupé dans les bourgs.**

Carte 3. Les sièges d'exploitation, le bâti agricole et les projets des exploitants agricoles



## 2. Quelles sont les caractéristiques de cette activité économique ?

### Préambule >

La Somme se positionne parmi les premiers départements pour de nombreuses productions. L'agriculture trouve sa force dans la diversité des productions et la performance de ses exploitations au service d'une filière agroalimentaire dynamique.

### Constat et perspectives >

#### A. Le système d'exploitation (typologie des communes)

Les orientations technico-économiques dominantes<sup>6</sup> au sein de chaque commune montrent 4 types sur le territoire de la communauté de communes du Vimeu Industriel dont une qui est largement majoritaire du fait de sa présence sur 11 des 14 communes (carte 4) :

- « Polyculture et polyélevage » (11 communes) ;
- « Cultures générales (autres grandes cultures) » (1 commune) ;
- « Bovins lait » (1 commune) ;
- « Volailles » (1 commune).

L'élevage est donc important pour le revenu des agriculteurs de la CCVI.

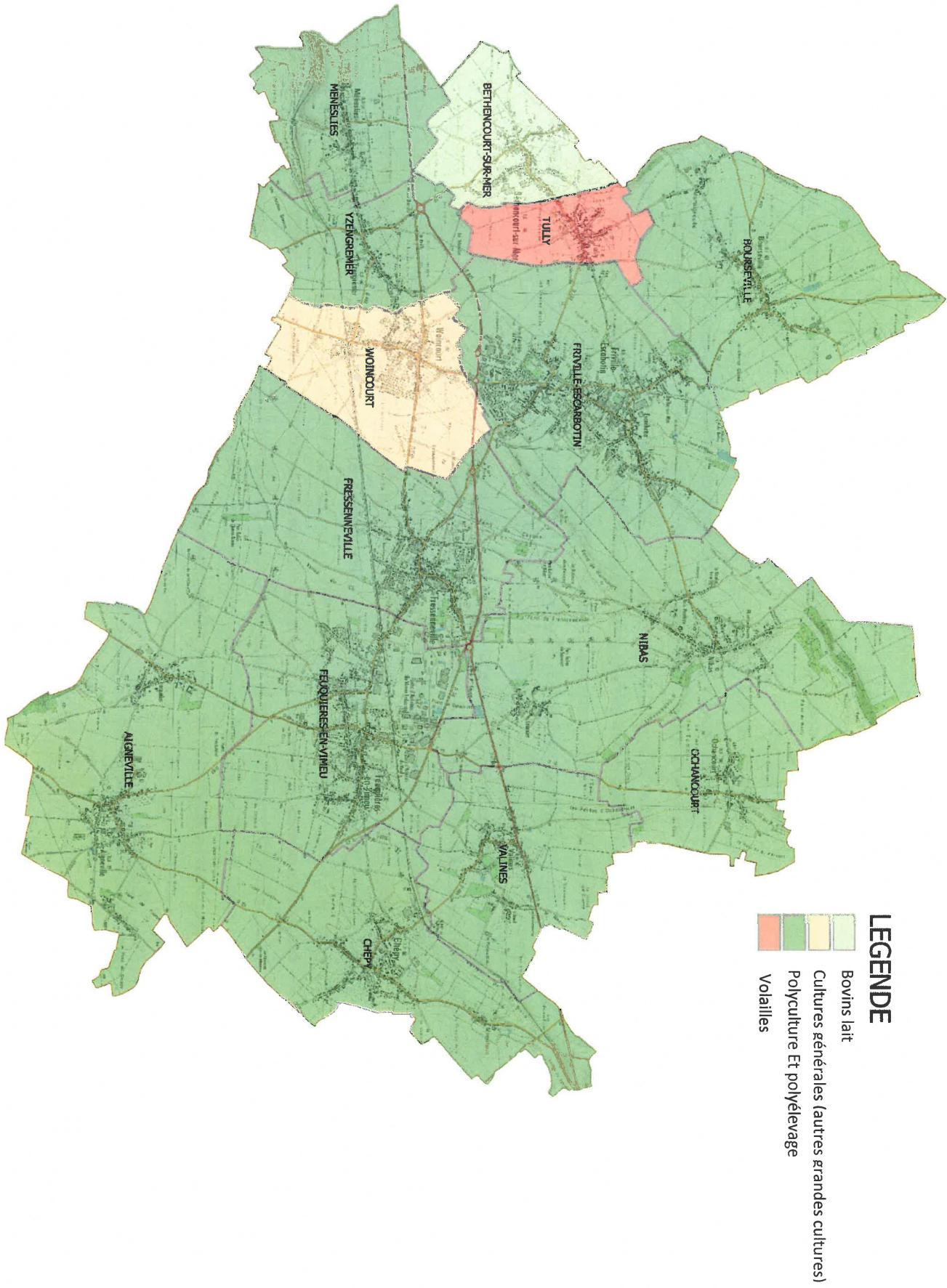
Ces orientations soulignent autant l'importance de l'élevage que les grandes cultures dans l'économie agricole du territoire. Cependant, les orientations révèlent le poids économique des productions par commune mais ne livrent pas une information complète sur la présence ou l'absence d'élevage. Il est donc possible de retrouver sur certaines communes des élevages qui cependant ne représentent pas un poids économique suffisant pour apparaître dans la typologie de la commune. Il est pourtant important de les prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

#### ▪ Poids important de l'élevage dans le revenu des agriculteurs de la CCVI

---

<sup>6</sup> OTEX, RGA 2010

Carte 4. Orientation technico-économique des communes de la CCVI en 2010 (source RGA)



## B. Un territoire orienté vers les grandes cultures et l'élevage

### o Un système céréalier

D'après les enquêtes réalisées par la Chambre d'agriculture de la Somme en mai 2016 :

- **les céréales sont les cultures dominantes puisque les agriculteurs de la CCVI y consacrent 45% de leur SAU.** A titre de comparaison, les céréales représentaient 52% de la SAU en 2010 dans la Somme (RGA) [graphiques 6 et 7]. Ces cultures alimentent principalement les coopératives céréalières situées à proximité immédiate des bourgs de la CCVI (1 à Aigneville, 2 à Feuquières, 1 à Friville plus proche du bourg de Tully) mais également en dehors de la CCVI (Franleu, ...). Ces dépôts génèrent du trafic mais également des périmètres de protection au niveau du bâti. Ces périmètres sont fonction du type de stockage : engrais, céréales, azote liquide...<sup>7</sup>.
- les oléagineux et protéagineux ne représentent que 5% de la SAU des agriculteurs enquêtés en 2016. A titre de comparaison, ces cultures représentaient 12% de la SAU dans la Somme en 2010 (RGA).
- **les betteraves sucrières ne représentent que 6 % des surfaces cultivées.** A titre de comparaison, ces cultures représentaient 8% de la SAU dans la Somme en 2010 (RGA) [graphiques 6 et 7]. Les betteraves sont stockées à la récolte en « bout de champ » à l'automne pour être acheminées au plus tard début janvier vers la sucrerie TEREOS située en dehors du territoire de la CCVI. Les surfaces emblavées ont diminué du fait de l'éloignement des sucreries et des coûts induits par le transport. Le principal problème posé par cette culture aujourd'hui est le stockage en bout de champs qui doit permettre un accès sécurisé pour les camions, en dehors des routes départementales, et stabilisé. L'enlèvement ayant lieu en parallèle de la récolte, les chemins ruraux d'exploitation ne garantissent pas un accès facile en raison des conditions climatiques aléatoires.
- **les agriculteurs de la CCVI consacrent une surface non négligeable au lin fibre** avec 6% de la SAU. A titre de comparaison, la moyenne départementale était de seulement 1% en 2010 (RGA) [graphiques 6 et 7]. Le lin fibre est cultivé sur la CCVI en raison de la présence à proximité (Martainville) de la coopérative agricole linière la CALIRA.
- **les fourrages et les prairies représentent une part importante de la surface cultivée avec respectivement 15% et 19% de la SAU,** soit plus du double de la moyenne départementale observée en 2010 qui était de 16% de la SAU (RGA) [graphiques 6 et 7]. La STH (surface toujours en herbe) est passée de 3 036 ha en 1979 à 1 490 ha en 2010, soit une **diminution de la moitié de la surface consacrée aux prairies permanentes par les agriculteurs de la CCVI sur le territoire de la CCVI et en dehors en 30 ans** (RGA). Ce phénomène est également observé sur le département de la Somme : la surface en prairies permanentes est passée de 83 817 ha en 1979 à 41 997 ha en 2010 dans la Somme, soit une diminution d'environ 50% (RGA) [graphique 9]. Cette évolution est à rapprocher de la diminution du nombre d'élevages bovins qui est passé de 264 élevages en 1979 à 78 en 2010 sur la CCVI avec un effectif total moyen par exploitation qui a plus que doublé entre 1979 et 2010 passant de 45 bovins en moyenne par exploitation à 97 en 2010 (RGA).

<sup>7</sup> Les périmètres liés au stockage de céréales sont fonction des capacités de stockage des silos, du type d'installations et de leur hauteur. La distance réglementaire varie de 1 fois à 1 fois et demie la hauteur des installations selon le volume stocké avec un minimum de 10 à 25 m selon qu'il s'agit d'un stockage à plat ou en cellules.

■ 45% de céréales

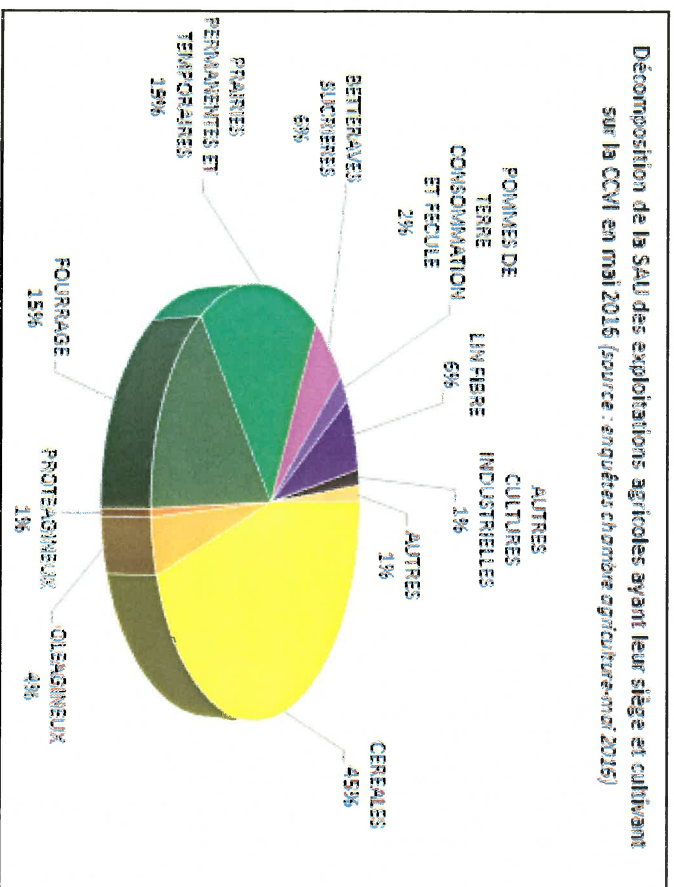
■ part non négligeable du lin fibre dans la SAU de la CCVI par rapport à la moyenne départementale

■ 1/3 de la SAU de la CCVI est consacrée à l'élevage (fourrages + prairies)

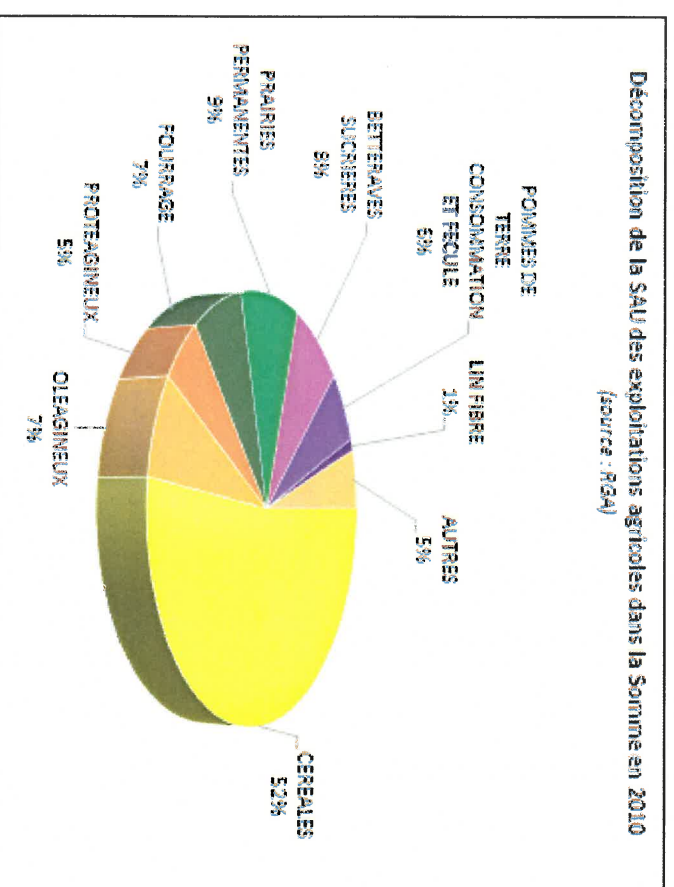
■ la moitié des surfaces en prairies permanentes a disparu en 30 ans (dans la Somme comme pour les agriculteurs de la CCVI)

■ les prairies permanentes représentent encore 18% de la SAU des agriculteurs de la CCVI en 2016 alors que dans la Somme elles ne représentaient plus que 9% en 2010

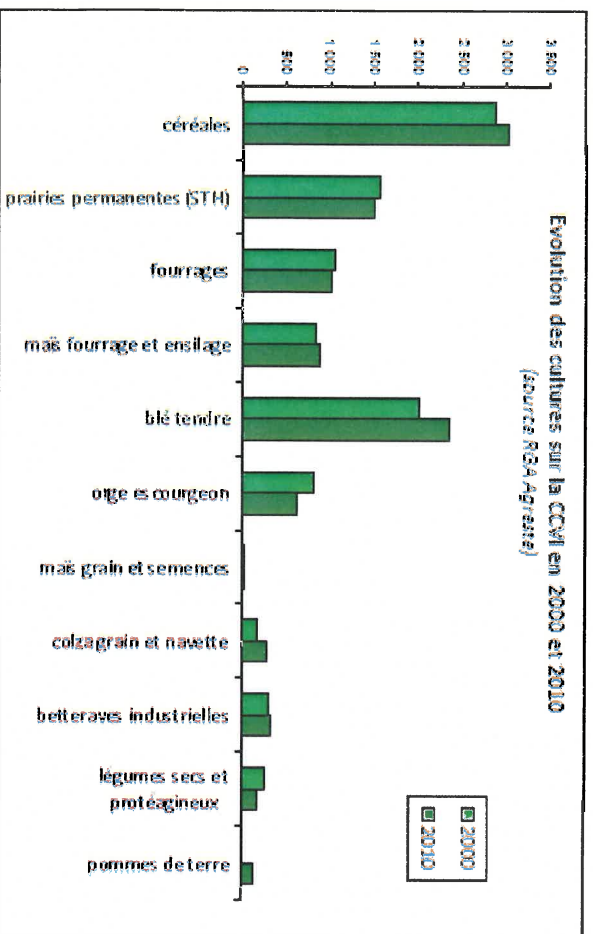
Graphique 6. Asselement moyen des exploitations de la CCVI en 2016



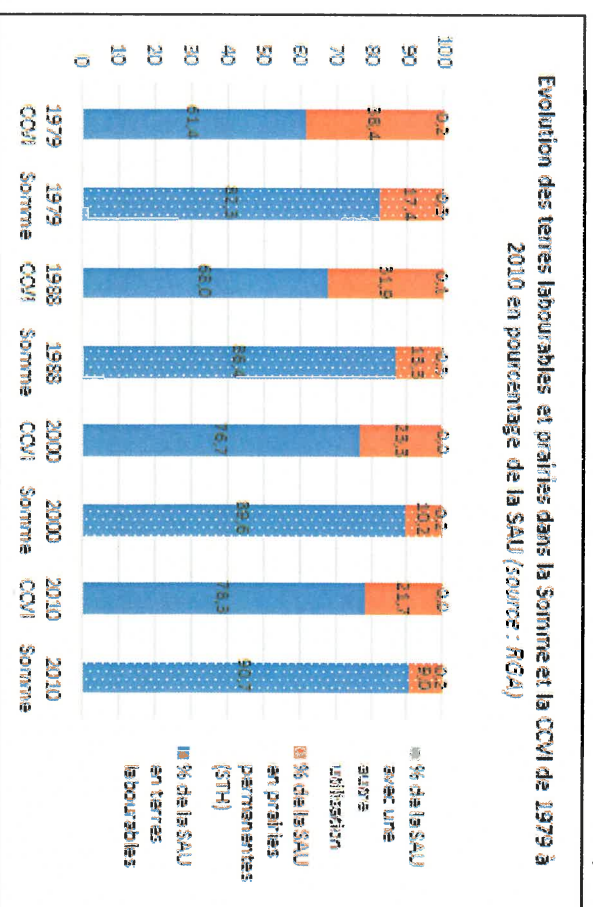
Graphique 7. Asselement moyen des exploitations dans la Somme en 2010



Graphique 8. Evolution des cultures sur la CCVI



Graphique 9. Evolution des surfaces labourables et des prairies (Somme et CCVI)



o Un territoire d'élevages

**L'élevage est une activité importante sur le territoire de la communauté de communes du Vimeu Industriel : 85 % des exploitations de la CCVI ont une activité d'élevage** (graphique 10) d'après les enquêtes réalisées par la chambre d'agriculture de la Somme en mai 2016 (soit 66 exploitations sur les 78 enquêtées). A titre de comparaison, pour le département de la Somme, seules 53% des exploitations ont une activité d'élevage.

**Toutes les communes de la CCVI ont au moins 1 exploitation agricole avec une activité d'élevage** (carte 5). A noter que le nombre d'exploitations d'élevage par commune n'est pas la seule donnée à prendre en considération pour savoir si l'élevage est une activité importante sur la commune ; il faut le coupler à la taille des élevages. En effet, certaines communes ont peu d'exploitation d'élevage sur leur territoire mais ont des élevages de taille importante (Valines et Ochancourt par exemple).

**Presque autant d'élevages relèvent du régime des Installations Classées Pour la protection de l'Environnement (ICPE) que du Règlement Sanitaire Départemental (RSD)** (graphique 11).

Sur les 66 exploitations d'élevage recensées lors de l'enquête réalisée par la chambre d'agriculture de la Somme en mai 2016 :

- 30 exploitations élèvent un nombre important d'animaux qui les classe en ICPE soumises à déclaration ou à enregistrement. Aucune exploitation n'est soumise à autorisation. Les bâtiments et annexes d'élevage (silo, fumière, salle de traite, stockage paille, ...) de ces exploitations doivent donc être implantés à plus de 100m des tiers. A noter que les tiers doivent aussi construire à plus de 100m de ces bâtiments et annexes d'élevage : on parle de distance d'éloignement réciproque entre les bâtiments/annexes d'élevage et les tiers ou du principe de réciprocité fixé par l'article L.111.3 du Code rural<sup>8</sup> (carte 6).
- 36 exploitations ont un nombre d'animaux moins important qui les soumet au Règlement Sanitaire Départemental. Pour ces exploitations, les périmètres de réciprocité sont de 30 à 50m en fonction de la nature des animaux.

---

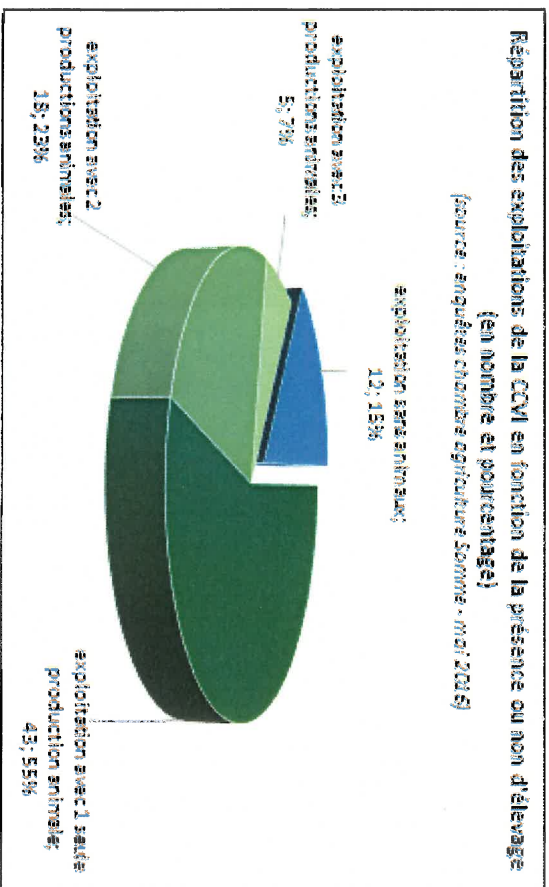
<sup>8</sup> **La règle de réciprocité** : La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 a institué une règle de réciprocité qui impose le respect de la réglementation des distances d'éloignement non seulement aux exploitations agricoles mais aussi à tout propriétaire qui souhaite construire pour un usage d'habitation ou professionnel à proximité d'une exploitation agricole lors de sa demande de permis de construire. Ainsi, en fonction de l'activité agricole et notamment du classement des élevages (Règlement Sanitaire départemental ou Installation Classée Pour l'Environnement) des périmètres de réciprocité inconstructibles sont applicables : 30, 50, 100 et jusque 500 m. Il s'agit de distances types, pour lesquelles des dérogations sont possibles au cas par cas.

■ **85% des exploitations ont une activité d'élevage**

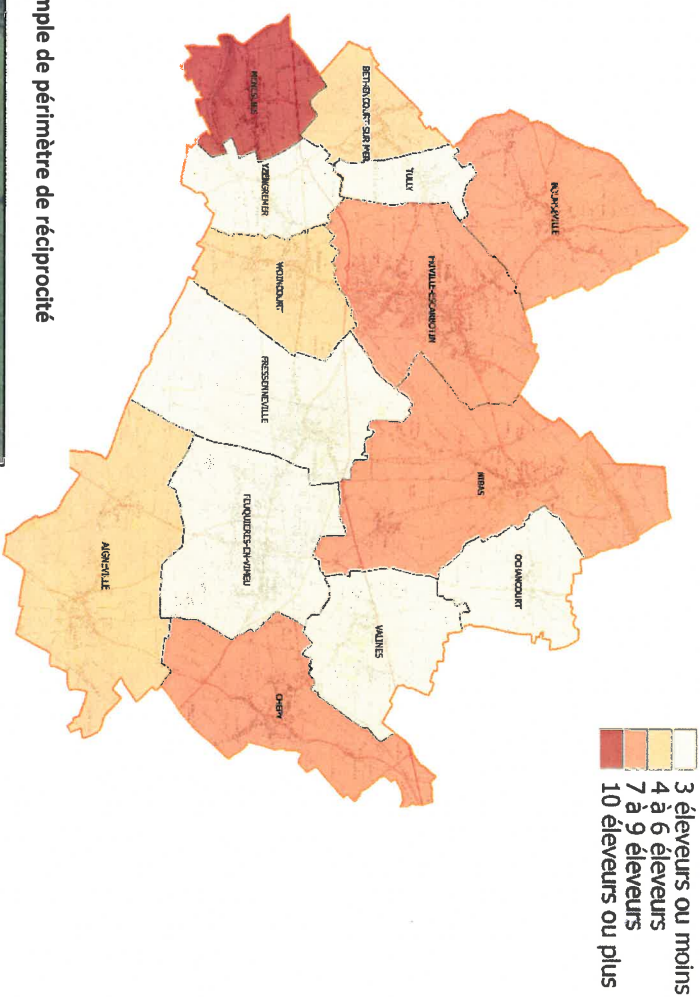
■ **toutes les communes ont au moins une exploitation avec de l'élevage**

■ **environ 40% des exploitations enquêtées génèrent des périmètres de réciprocité de 100 m avec les tiers**

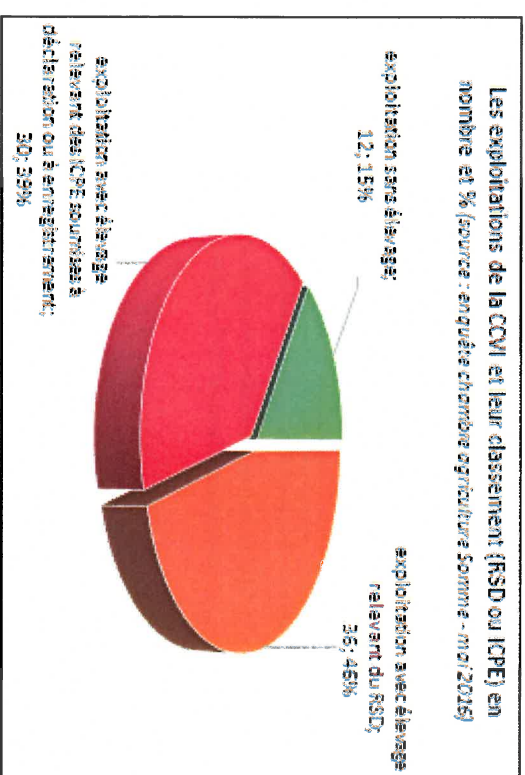
Graphique10. Les exploitations de la CCVI et l'élevage



Carte 5. Nombre d'exploitations d'élevage par commune



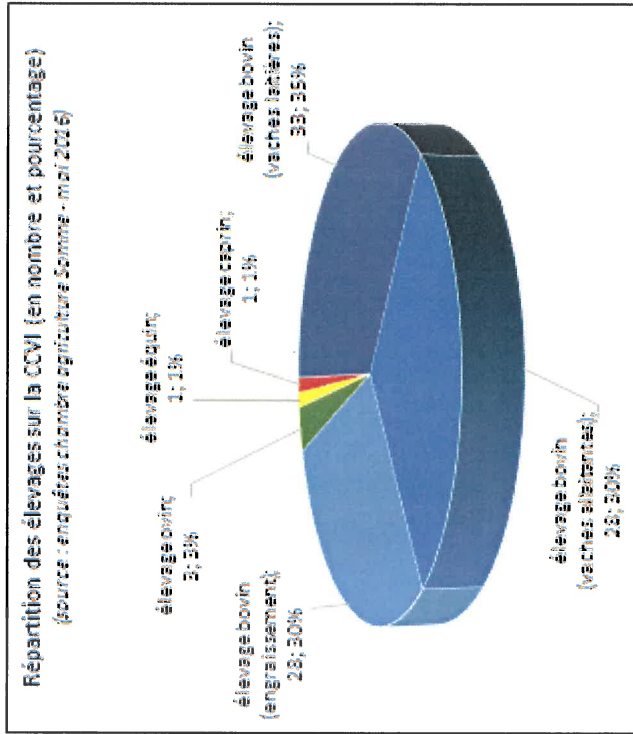
Graphique 11. Le classement des exploitations de la CCVI



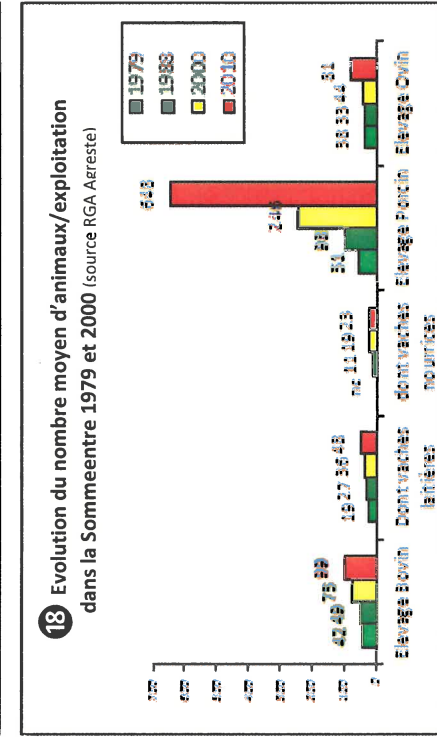
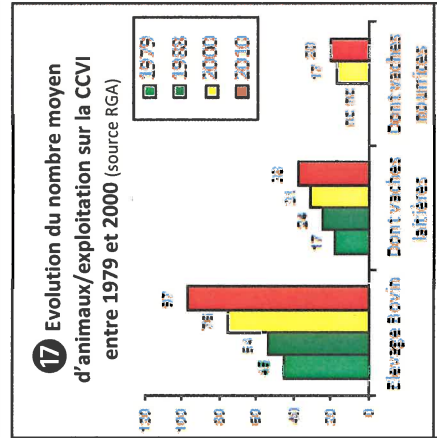
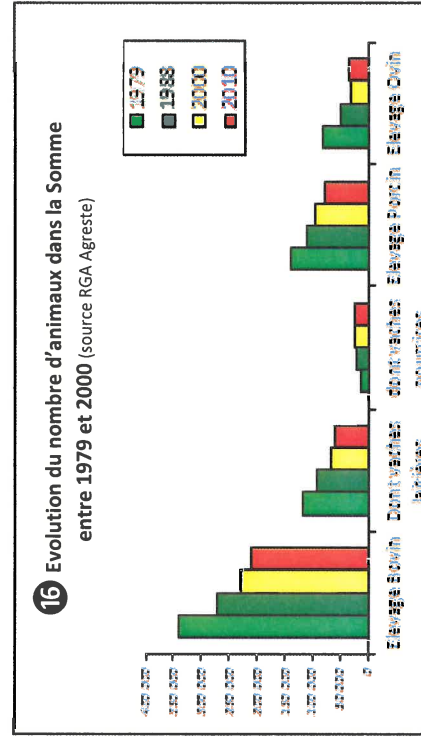
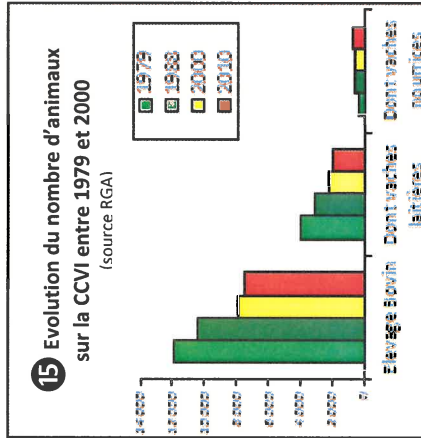
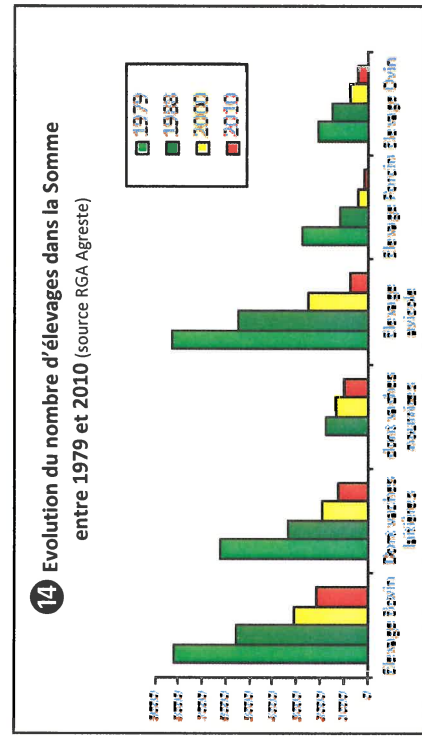
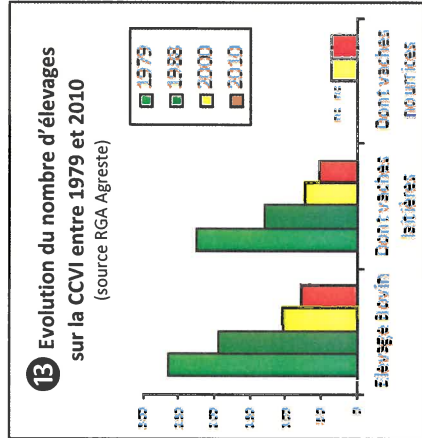
Carte 6. Exemple de périmètre de réciprocité



Graphique 12. Les types d'élevage sur la CCVI



Graphiques 13 à 18. Evolution du nombre d'élevages, du nombre d'animaux (=cheptel) et du nombre moyen d'animaux par exploitation (=cheptel moyen/exploitation) de 1979 à 2010 pour la CCVI et la Somme



- **94% des élevages sont des élevages de bovins**
- **1 éleveur sur 2 a au moins des vaches laitières**
- **en 30 ans (1979-2010) :**
  - 3 fois moins d'exploitations avec un élevage de bovins** (sur la CCVI comme dans la Somme)
  - 2 fois plus de bovins par exploitation** (sur la CCVI comme dans la Somme)
- **7 exploitations ont une activité de diversification (vente directe, gîte, chambre d'hôtes), soit 9% des exploitations**

#### Une majorité d'élevages de bovins

D'après les enquêtes réalisées par la Chambre d'agriculture de la Somme en mai 2016, **les élevages de bovins sont majoritairement présents sur la CCVI** (Graphique 12) : ils **représentent 94% des élevages de la CCVI** (89 élevages de bovins sur 95 élevages).

Les élevages de vaches laitières (35% des élevages) sont un peu plus nombreux que ceux de vaches allaitantes (30% des élevages) et de bovins à l'engraissement (30% des élevages).

50% des éleveurs ont des vaches laitières, soit 33 sur les 66 éleveurs de la CCVI ou 42% des agriculteurs de la CCVI.

Ces élevages de bovins sont plutôt de taille moyenne et similaires à ceux du département (Graphiques 17 et 18). Les troupeaux des exploitations laitières se composent en moyenne de 60 vaches laitières pour la CCVI contre 61 pour le département de la Somme. Quant aux troupeaux allaitants, le nombre moyen de vaches allaitantes est de 31 pour la CCVI et 32 pour la Somme. Pour les bovins à l'engraissement, le troupeau moyen est d'environ 48 bêtes.

Le nombre d'exploitations ayant un élevage bovin a été divisé par un peu plus de 3 entre 1979 et 2010 sur la CCVI comme sur la Somme (Graphiques 13 et 14). Parallèlement le nombre moyen de bovins par exploitation a été multiplié par 2 pour la CCVI et pour la Somme sur la même période (RGA) (Graphiques 17 et 18).

#### Les moutons, chèvres, canards et chevaux : des catégories d'élevages marginales

D'après les enquêtes réalisées par la chambre d'agriculture de la Somme en mai 2016, **les élevages ovins, caprins, avicoles et équinus représentent 6% des élevages de la CCVI** (6 élevages de bovins sur 95 élevages). On dénombre 2 élevages de moutons avec une moyenne de 57 têtes/exploitation, 2 élevages de chèvres avec une moyenne de 42 têtes/exploitation, 1 élevage de canard et 1 élevage de chevaux. Les bâtiments de ces élevages génèrent un périmètre d'éloignement réciproque avec les tiers de 30m.

### C. Les stratégies d'activités ou activités marginales

- Une diversification de l'activité agricole assez peu développée (carte 7 page suivante)
- **9% des exploitations ont développé une activité de diversification sur leur exploitation** (7 exploitations sur les 78 enquêtées dont 3 gérées par des doubles actifs) : gîtes, chambres d'hôtes, vente directe (viande bovine, produits issus de la transformation du canard et d'agneaux des prés salés, cidre/jus de pommes/vinaigre). A titre de comparaison, environ 10% des exploitations de Picardie se sont lancées dans la diversification (RGA 2010).
- Pour certains il s'agit de leur activité principale, notamment l'exploitation qui élève des canards à Tully et qui dispose d'un laboratoire pour fabriquer les produits à partir de ses canards mais également à partir des agneaux des prés salés achetés.
- 4 exploitations déjà impliquées projettent de poursuivre le développement de leur activité de vente directe (2 exploitations) ou d'hébergement via la création de gîtes ou de locaux pour personnes âgées.

3 autres exploitations envisagent de développer la vente directe et 2 autres l'hébergement.

o **La pluriactivité pour 1 chef d'exploitation sur 5**

La pluriactivité concerne 19 exploitants sur les 94 rencontrés, soit **20% des chefs d'exploitation qui ont une activité extérieure en plus de l'activité agricole.**

A noter que parmi ces pluriactifs, plusieurs ont manifesté le souhait de travailler à temps plein sur l'activité agricole et d'en vivre : exploitant d'Ochancourt qui souhaiterait développer son activité de transformation des produits issus de la pomme mais qui ne parvient pas à trouver 2 ha de terres pour implanter un nouveau verger, autre exploitant qui est double actif car impossible de vivre de l'activité agricole par manque de terres, ...

**Ce qu'il faut retenir...**

**La majorité des exploitations de la CCVI tirent leur revenu à la fois des cultures et de l'élevage. L'élevage a donc un poids économique important.**

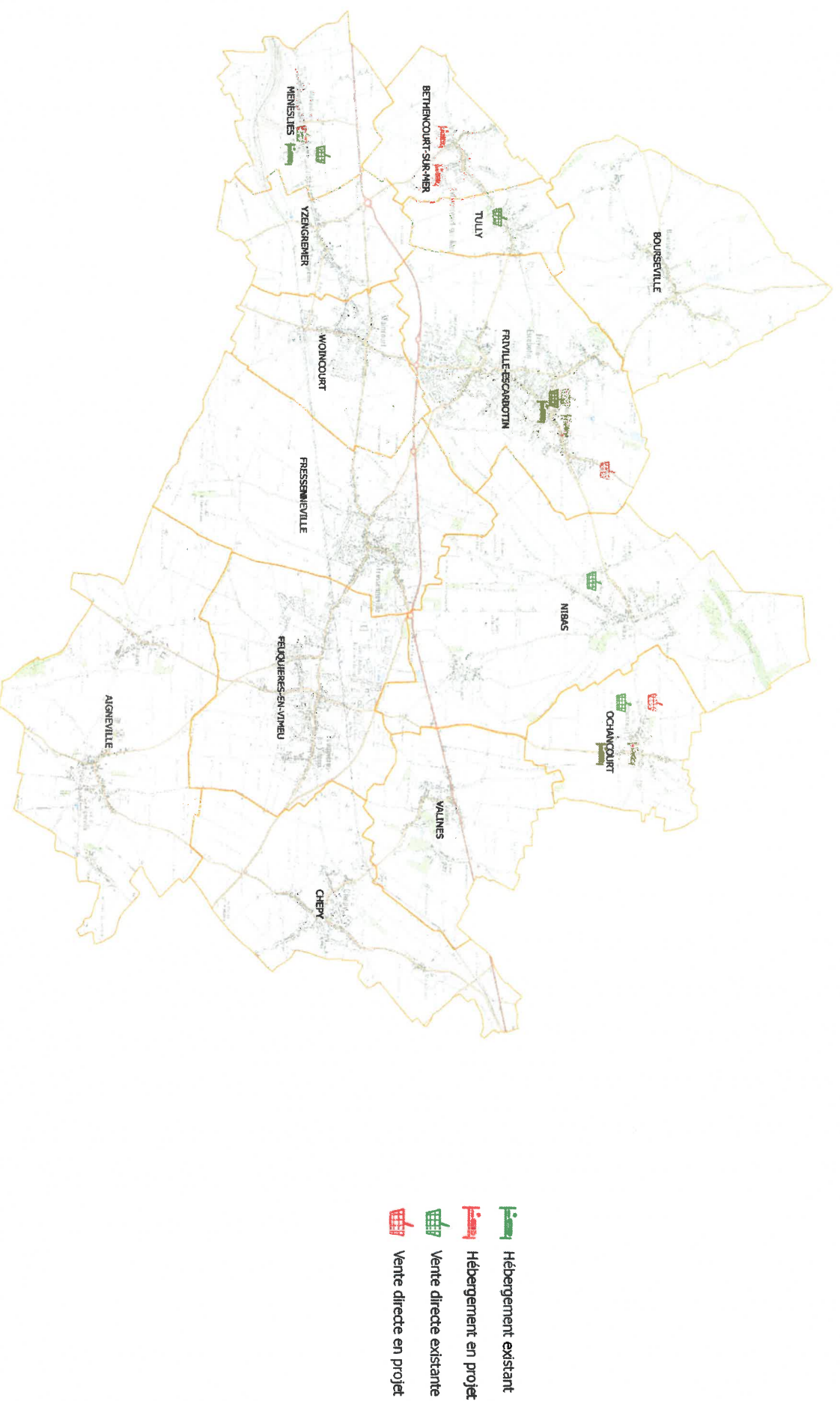
Le nombre d'élevage de bovins et parallèlement les prairies ont fortement diminué tandis que le nombre moyen de bovins par exploitation a augmenté dans la communauté de communes du Vimeu Industriel comme dans la Somme. A noter toutefois que les prairies occupent encore une place importante dans la surface des exploitations de la CCVI par rapport à la Somme : les prairies permanentes représentent 18% de la SAU des agriculteurs de la CCVI en 2016 alors que dans la Somme elles ne représentaient plus que 9% en 2010. **L'élevage reste très important sur la CCVI : 85% des exploitations ont une activité d'élevage contre 53% dans la Somme.**

Les cultures principales sont les céréales avec 45% de la SAU. **Une part importante de la SAU est consacrée à l'élevage (19% de prairies et 15% de fourrages). Le lin occupe également une place non négligeable sur la CCVI** en raison de la présence à proximité d'une coopérative linière.

**La diversification agricole est relativement peu présente sur le territoire comme dans la Somme.** Soulignons également que **la double activité sur les exploitations est particulièrement présente sur le territoire avec 20% des exploitants agricoles concernés**, ce qui signifie probablement un besoin de complément de revenu sur les exploitations.

■ **20% des chefs d'exploitation ont une double activité**

Carte 7. Localisation de la diversification agricole



**La diversification agricole** actuelle peut revêtir différentes formes et ne se limite pas à l'ajout d'un atelier de production. En effet, elle peut couvrir un autre domaine qui est celui des services à la population. Il s'agit de la combinaison de l'activité agricole et de prestations diverses envers la population locale ou touristique. Ainsi, la mise en place d'un gîte rural, de chambres et tables d'hôtes, d'un locatif à l'année pour les étudiants ou encore l'accueil pédagogique sont considérés comme de la diversification pour l'agriculteur. Il s'agit d'un revenu complémentaire lié à l'exploitation agricole. Ainsi, apparaissent trois « catégories » : les activités offrant des prestations de loisir ou d'accueil (offre d'hébergement, de restauration, d'activités...), les activités liées directement à la production avec transformation et vente en circuits courts, et les activités de services (ayant trait à l'accueil du public, à l'animation du territoire, à l'environnement, à l'accueil pédagogique...).

### 3. Quelles sont les caractéristiques des structures agricoles ?

#### Préambule >

Selon un constat national, les structures agricoles ont beaucoup évolué : le nombre d'exploitations et l'emploi direct diminuent (entre 2000 et 2010, diminution de 22% du nombre d'exploitations), la taille des exploitations augmente, la tranche d'âge des 45-55 ans prédomine, les formes sociétaires se développent et des structures de commercialisation sont créées.

#### Constat et perspectives >

- Sur la période 1979-2010, soit en environ 30 ans :
  - plus d'1 exploitation agricole sur 2 a disparu
  - la surface moyenne des exploitations a plus que doublé
- 260 exploitations cultivent sur la CCVI :
  - 78 ont leur siège social sur la CCVI
  - 182 ont leur siège en dehors de la CCVI
- 58% des exploitations sous forme individuelle en 2016

#### A. Moins d'exploitations mais des exploitations de plus grande taille

Le territoire de la CCVI enregistre une diminution de 61% du nombre d'exploitations agricoles entre 1979 et 2010 (310 exploitations en 1979 et 121 en 2010 d'après le RGA). Cette baisse est un peu plus importante que celle observée dans le département de la Somme qui est d'environ 55% sur la même période (graphique 19). Durant cette même période, la surface moyenne par exploitation a plus que doublé : elle est passée de 25 hectares en moyenne en 1979 à 57 hectares en 2010 (source RGA) (graphique 20).

D'après les enquêtes réalisées par la chambre d'agriculture de la Somme en mai 2016, on compte 78 exploitations agricoles<sup>9</sup> ayant leur siège social et exploitant sur le territoire de la CCVI avec en moyenne 88 hectares/exploitation. A noter qu'environ 182 exploitations agricoles cultivent également sur le territoire de la CCVI mais n'ont pas leur siège social sur l'intercommunalité (source RPG 2014).

#### B. Encore une majorité de structures agricoles individuelles

D'après les enquêtes réalisées par la chambre d'agriculture de la Somme en mai 2016, 58% des exploitations sont sous forme individuelle<sup>10</sup> et 42 % en société (22% d'EARL<sup>11</sup>, 10% de SCEA<sup>12</sup>, 9% de GAEC<sup>13</sup> et 1% de SCL<sup>14</sup>) (graphique 21). Sur le département de la Somme, en 2010, les exploitations individuelles représentent 64% des exploitations agricoles contre 75% en 2000. Les sociétés agricoles représentent 36% en 2010 contre 24% en 2000 (graphique 22). Le glissement sensible des exploitations individuelles vers les EARL ou les sociétés civiles et commerciales est une mutation avant tout d'ordre juridique et fiscal car six sociétés sur dix sont unipersonnelles, c'est-à-dire que seul l'exploitant agricole gère la société.

<sup>9</sup> Il n'est pas possible de comparer le nombre d'exploitations recensé via le RGA et l'enquête réalisée par la Chambre d'agriculture de la Somme pour les raisons suivantes : le RGA recense les exploitations agricoles professionnelles ou non ayant leur siège d'exploitation sur la CCVI alors que les enquêtes de la Chambre d'agriculture recensent les exploitations agricoles qui ont leur siège social sur la CCVI et qui exploitent sur la CCVI et pas les agriculteurs retraités ou autres individus ayant quelques hectares ou animaux en « loisirs ».

<sup>10</sup> L'exploitation individuelle (nom propre) : Ces structures ont des formalités simplifiées. Il n'y a pas de publication légale des comptes. Les impôts sont payés sur le revenu des personnes physiques. Les responsabilités sont indéfinies sur les biens professionnels et sur les biens propres. Il s'agit du statut le plus simple à obtenir et à pratiquer.

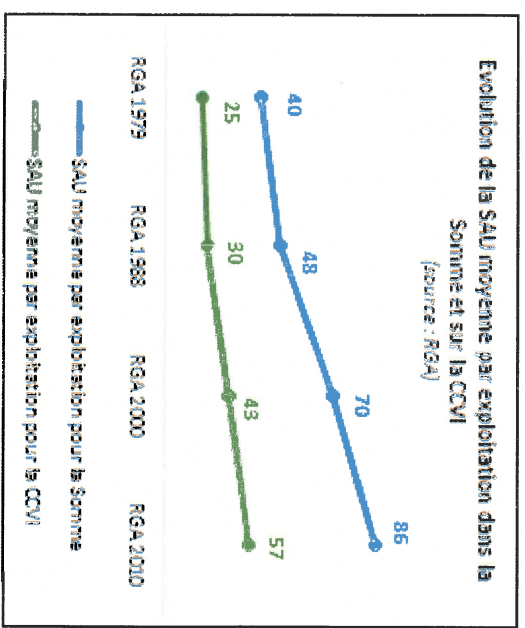
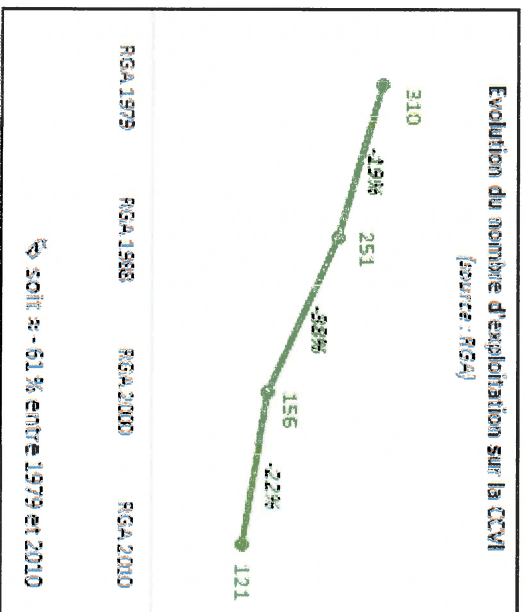
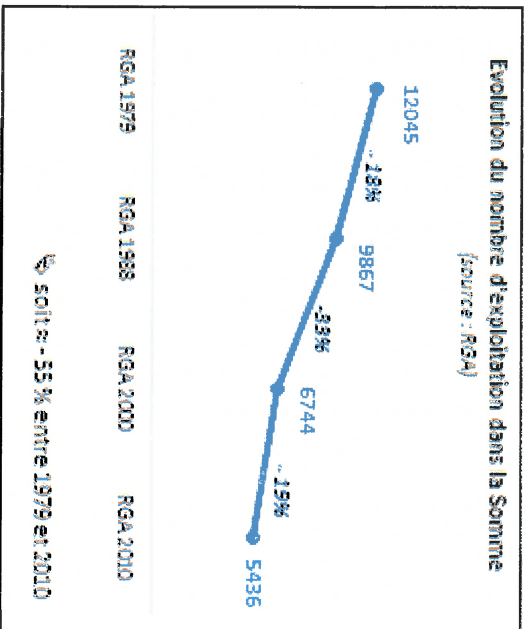
<sup>11</sup> L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) peut être créée avec un seul associé exploitant, admet les associés non exploitants (apporteur de capitaux). La seule obligation est que les associés exploitants détiennent plus de 50% du capital.

<sup>12</sup> La Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) admet toute personne physique, morale, majeure ou mineure, peut-être constitué entre époux, n'oblige pas les associés à être exploitants, doit être constituée au moins de deux personnes.

<sup>13</sup> Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) est réservé aux exploitants uniquement à part entière, n'admet pas d'associés non exploitants, peut être constitué entre deux époux.

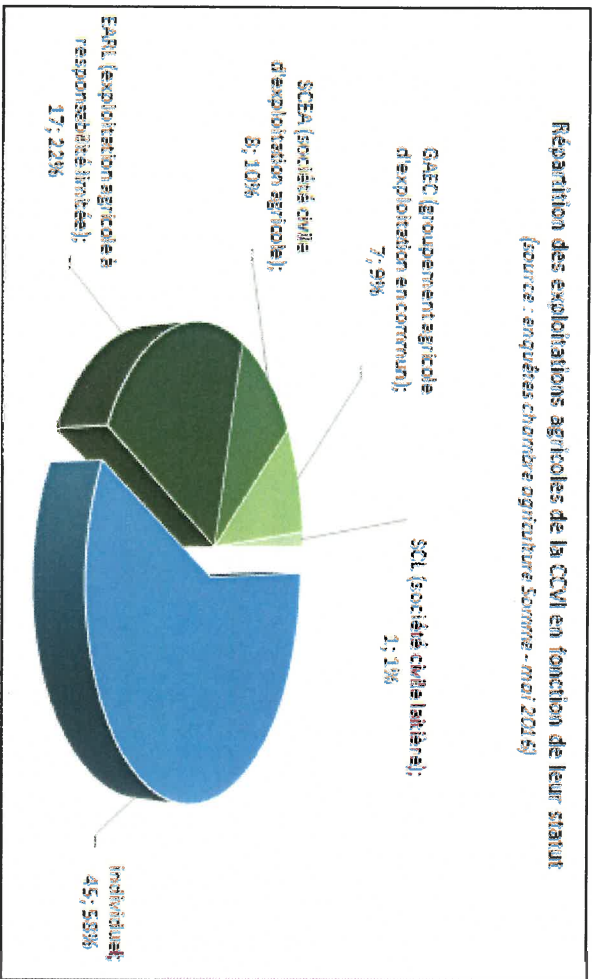
<sup>14</sup> La Société Civile Laitière est créée afin de faciliter le regroupement d'ateliers laitiers et la mise en commun de leurs équipements. Elle ne détient pas de foncier.

Graphique 19. Evolution du nombre d'exploitations dans la Somme et sur la communauté de communes du Vimeu Industriel

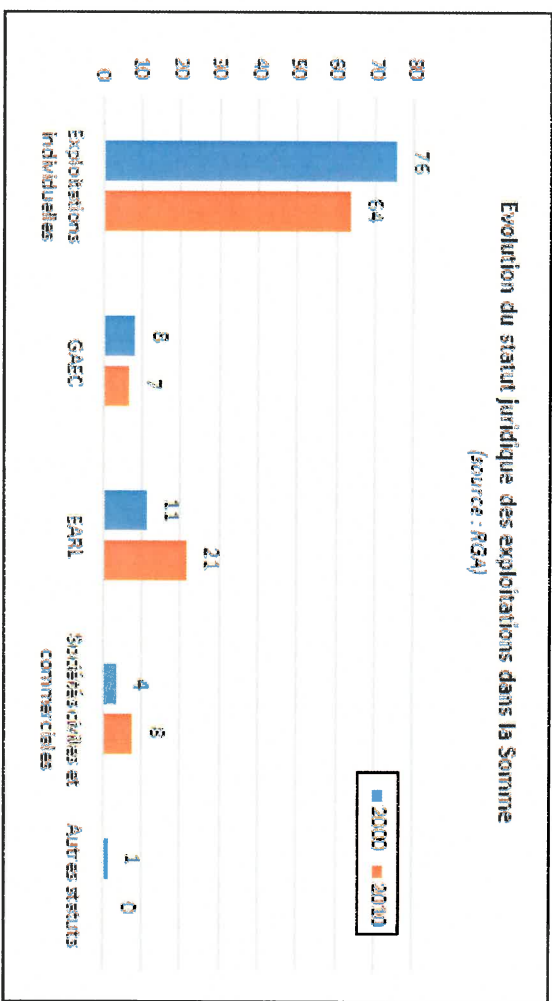


Graphique 20. Evolution de la SAU dans la Somme et la CCVI

Graphique 21. Statuts juridiques des exploitations de la CCVI



Graphique 22. Evolution des statuts juridiques des exploitations dans la Somme



### C. Autant de chefs d'exploitation de plus de 50 ans que de moins de 50 ans

D'après les enquêtes réalisées par la chambre d'agriculture de la Somme en mai 2016, la moyenne d'âge des chefs d'exploitation est de 49 ans (cela ne prend pas en compte les associés non exploitants des structures de type EARL et SCEA). Les moins de 40 ans représentent 21% des chefs d'exploitations, les 40-50 ans représentent 29%, les 50-60 ans représentent 39% des chefs d'exploitations et les plus de 60 ans représentent 11% (graphique 23).

Au sein de ces structures, on peut présumer d'un renouvellement de génération d'ici 10 ans pour près d'1 exploitation sur 2.

En 2010, la Somme compte 6 815 chefs d'exploitations et co-exploitants. 61% d'entre eux ont entre 40 et 60 ans. La part des moins de 40 ans (17%) reste faible. Les plus de 60 ans représentent 22%. L'âge moyen des exploitants s'élève à 51 ans.

Le territoire de la communauté de communes du Vimeu Industriel présente une population agricole assez similaire à celle du département avec tout de même une proportion moins importante de chefs d'exploitation de plus de 60 ans.

### D. Des exploitations familiales générant plus d'emplois indirects que directs

Les enquêtes réalisées par la chambre d'agriculture de la Somme en mai 2016 révèlent que :

- dans 73 % des exploitations rencontrées le travail est assuré par le chef d'exploitation, son conjoint ou de la main d'œuvre familiale. A noter que la main d'œuvre familiale est difficilement quantifiable. En effet, le chef d'exploitation peut recevoir de l'aide ponctuelle de ses parents retraités, de l'aide régulière ou épisodique du conjoint bien que travaillant à l'extérieur ou encore une aide saisonnière des enfants. Les enfants qui reviennent travailler sur l'exploitation familiale en attendant la retraite des parents, sont soit cogérants d'une société soit salariés.
- 27% des exploitations de la CCVI enquêtées emploient un ou plusieurs salariés à temps plein ou partiel.
- les 78 exploitations de la CCVI enquêtées représentent 112 ETP (Equivalents Temps Plein) : 81 ETP pour les 94 chefs d'exploitation + 22 ETP pour les salariés + 9 ETP pour d'autres types de main d'œuvre (conjoint, main d'œuvre familiale) (graphique 24). Le nombre d'UTA<sup>15</sup> (Unité de Travail Annuel) ne cesse de diminuer (graphique 25). A noter que les 78 exploitations de la CCVI génèrent bien plus que 112 ETP : il est admis qu'une exploitation agricole génère 5 emplois et une exploitation agricole d'élevage génère 8 emplois dans le para-agricole, le transport de marchandises, les industries de l'agroalimentaire ou alimentaires, vétérinaires, ...<sup>16</sup> (carte 8).

<sup>15</sup> UTA : Unité de Travail Annuel : le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des CUMA. Il est alors compté en temps de travail. L'Unité de Travail Annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant 1 an.

<sup>16</sup> APCA (<http://www.chambres-agriculture.fr/grands-contextes/cles-de-lagriculture/ce-qui-faut-savoir/>)

■ âge moyen des chefs d'exploitation : 49 ans

■ 1 chef d'exploitation sur 2 à moins de 50 ans

■ une proportion notable de jeunes sur les exploitations : 20% des chefs d'exploitation à moins de 40 ans

■ 3 exploitations sur 4 n'ont pas de salarié agricole

■ CCVI = 78 exploitations = 112 ETP



- **45% des exploitations estiment que leur activité agricole est en développement**

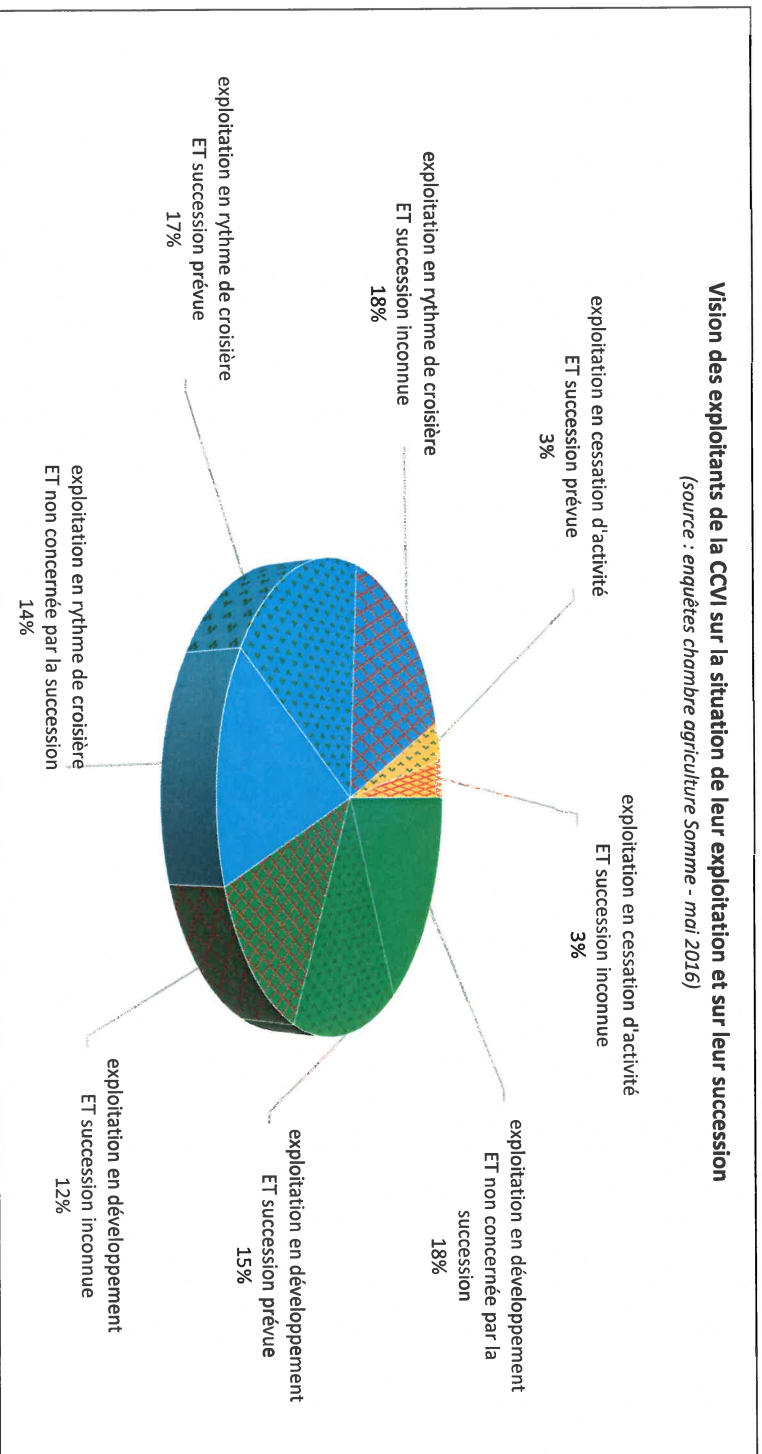
### **E. Une majorité d'exploitations en développement ou en régime de croisière**

Au cours de l'enquête agricole, les exploitations rencontrées ont été classées en 3 catégories : en développement, en rythme de croisière et en cessation prochaine d'activité ([graphique 25](#)). Ces catégories ne sont pas forcément liées à l'âge des exploitants agricoles. En effet, il s'agit plus de stratégie d'entreprise. Par exemple, une société ayant un gérant de 60 ans et l'autre de moins de 40 ans, aura une stratégie différente d'une exploitation individuelle sans successeur connu. Ainsi, **45% des exploitations se disent en développement, 49% en rythme de croisière et seulement 6 % en attente de cessation**. **Les exploitations en attente de cessation d'activité et n'ayant pas de repreneur connu représentent 3% des exploitations enquêtées.**

#### **Ce qu'il faut retenir ...**

Le nombre d'exploitations ayant leur siège social sur le territoire de la communauté de communes du Vimeu Industriel a **diminué de 52%** entre 1988 et 2010. **260** entreprises agricoles cultivent le territoire dont **78 entités** juridiques y ayant leur siège d'exploitation en 2016. **Les structures individuelles, à 58% du total, sont bien représentées sur le territoire**. L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 49 ans. D'ici 10 ans, **1 exploitation sur 2 devrait présenter un renouvellement de génération**. Les exploitations en phase de cessation d'activité et n'ayant pas de repreneur connu représentent 3% des exploitations de la CCVI.

Graphique 26. Vision des exploitants agricoles de la CCVI sur l'état d'évolution de leur exploitation et de leur succession



**Coût d'une installation moyenne (dans le cadre de demandes d'aides à l'installation) :**

Le coût d'une installation est très aléatoire et dépend de plusieurs facteurs (cadre familial ou non, situation géographique, droits à produire, ...). Il a quasiment doublé en 5 ans (+45%). En 2010, le coût global d'une installation est de 363 800 euros alors qu'il était de 195 000 euros en 2006 et de 260 000 euros en 2009. En 2012, sur 40 installations dans la Somme, la moyenne était la suivante : 2 660 €/hectare en polyculture élevage allaitant, 3 137 €/hectare en polyculture, 4 013 €/hectare en polyculture élevage laitier et 4 206 €/hectare en polyculture diversification.

(Source : Service installation de la Chambre d'Agriculture de la Somme, ORIAGR. Installations réalisées dans le cadre d'aides)

## La « ferme du Vimeu Industriel »

### Une activité économique dynamisée par l'élevage

- Une activité d'élevage bien présente sur le territoire (85% des exploitations possèdent au moins un élevage) qui entend se maintenir dans les années à venir et qui est pourvoyeuse d'emplois indirects (1 exploitation d'élevage crée en moyenne 8 emplois induits).
- Des exploitations avec une taille de plus en plus importante avec des structures qui restent familiales.
- Des exploitations individuelles encore bien présentes (58%) même si les formes sociétaires se développent.
- Des exploitations avec un avenir assuré.
- Les activités de diversification agricole (vente directe viande, cidre, gîte, chambre d'hôtes, ...) peu présente comme dans le reste du département.
- Les exploitants privilégient la pluriactivité (20%) comme source complémentaire de revenu.

### Un territoire structurellement tourné vers les filières longues (de commercialisation)

- 86% du territoire a une vocation agricole avec une prédominance des grandes cultures céréalières.
- Proximité d'agro-industries fortes (coopérative agricole céréalière, litière, ...).

### Des bâtiments agricoles encore fortement imbriqués dans les centres bourg et une agriculture dynamique

- Plus de la moitié du bâti agricole est consacré à l'activité d'élevage et génère une distance d'éloignement réciproque avec les tiers.
- Bâti agricole (*dont habitation et dépendances des exploitations*)  $\approx$  23 ha
- Peu de bâtiments agricoles se trouvent à l'extérieur des bourgs et certaines exploitations qui étaient éloignées des maisons voient ces dernières se rapprocher.
- Environ 350 ha de surfaces en périmètre de réciprocity liées aux bâtiments existants + 125 ha liées aux projets de bâtiments.
- 146 projets d'exploitation, 68% des exploitations ont au moins 1 projet. 1 projet sur 2 concerne la construction de bâtiments liés à l'activité d'élevage qui génère des périmètres de réciprocity avec les tiers. 1 projet sur 4 concerne la reconversion éventuelle de bâtiments agricoles en gîte, logement ou autre reconversion possible non déterminée à ce jour et même la démolition de bâtiments agricoles pour laisser place à des habitations.

### Des enjeux liés à la consommation de foncier agricole

- L'urbanisation de terres agricoles est synonyme d'une perte définitive de valeur agronomique, ce qui peut parfois remettre en cause la viabilité économique de l'exploitation selon les emprises occasionnées.
- Des exploitations délocalisées dans les années 70-80, maintenant rejointes par l'urbanisation

### Des enjeux liés à l'évolution de l'activité agricole et au territoire

- Les évolutions des pratiques agricoles (stockage de production, extension de bâtiment d'élevage, engins agricoles de plus en plus imposants...) rendent les anciens bâtiments obsolètes et trop coûteux en entretien par rapport à l'utilisation qui en est faite. Des projets de transformations de dépendances agricoles en logements locatifs génèrent des modifications qu'il faut accompagner également.
- Le développement de nouvelles filières, notamment les circuits courts ou l'accueil à la ferme, génère des modifications du bâti qu'il faut pouvoir accompagner également.

### Des enjeux liés à la forte imbrication des corps de ferme dans les centres bourgs

La présence des corps de ferme en centre bourg correspond à une dimension historique, culturelle et patrimoniale de l'agriculture.

- Les périmètres de réciprocité peuvent limiter la constructibilité de certaines dents creuses au sein des villages ou limiter l'extension des installations d'élevage au sein des bourgs.
- La proximité entre les habitations et les élevages peut générer des conflits de voisinage liés aux bruits, aux odeurs,....
- L'agriculture évolue, les matériels utilisés évoluent et deviennent de plus en plus imposants mais aussi la société évolue et le parc de véhicules par ménage s'accroît : comment faciliter la circulation des engins agricoles tout en gérant le besoin de stationnement de la population.

## Des clefs pour le projet

Éléments de réflexion pour construire le diagnostic et le PADD

### Des problématiques à considérer

- **Concilier développement économique et développement résidentiel**
  - Pérenniser et permettre le développement des activités agricoles existantes
  - Répartir au mieux le développement résidentiel

- **Anticiper la cohabitation entre agriculteurs et néo-ruraux**
  - Faciliter le quotidien de chacun afin d'éviter les conflits d'usages et permettre une pratique rentable et raisonnée de l'activité agricole
  - Prendre en compte le développement du locatif dans des bâtisses existantes où les emplacements de parking ne sont pas prévus

- **La circulation un sujet qui peut exacerber les conflits d'usage**
  - Eviter la détérioration du mobilier urbain (lorsqu'il n'est pas adapté)
  - Eviter les détours pour les exploitants agricoles
  - Permettre la cohabitation aux heures de pointe

### Les questions soulevées

- Quelles extensions possibles pour les élevages en centre bourg ou à proximité immédiate ?
- Comment favoriser le dialogue entre la profession agricole et les habitants ?
- Comment prendre en compte les circulations agricoles en toute sécurité ?

## REGARDS D'ACTEURS

### Des thématiques récurrentes

- Des documents d'urbanisme qui ne prennent pas toujours en compte l'activité agricole :
  - « les maisons se rapprochent des fermes et les distances d'éloignement ne sont pas respectées »
  - « on a implanté la ferme à l'extérieur du village pour travailler tranquillement et au final les maisons se rapprochent petit à petit »
  - « le développement de mon activité agricole est gêné par les constructions qui se rapprochent et mon exploitation risque d'être encerclée de maisons »
    - ...en plus, je ne suis pas propriétaire des terres autour de la ferme »
    - ... en plus, mon fils arrive sur la ferme d'ici quelques années »
  - « il faut respecter les distances d'éloignement pour éviter les problèmes entre monde agricole et habitants du village : quand on est agriculteur, il faut parfois travailler le soir, la nuit ... notre travail peut déranger les voisins. Les gens ne connaissent pas le fonctionnement d'une exploitation agricole et quand ils y sont confrontés, ils ne le tolèrent pas toujours »
  - « les zones artisanales/industrielles consomment beaucoup de terres de bonne qualité alors qu'il y a de nombreuses friches »
  - « ... on est aussi confronté au problème des friches industrielles et à la pollution engendrée »
  - « il faut continuer à boucher les trous dans les villages plutôt que de s'étendre à l'extérieur du village »
- La circulation avec les engins agricoles est problématique :
  - le mauvais stationnement récurrent des habitants
  - traversée de certains bourgs impossible : « arrêtez de rétrécir les routes »
  - la circulation liée aux nombreuses entreprises
- ⇔ ne facilite pas la cohabitation agriculteurs/habitants
- ⇔ source de situations à risque d'accidents
- Les conflits d'usage :
  - Impression que les habitants ne supportent pas l'agriculture

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Graphique 1 – Asselement moyen des exploitations de la CCVI en 2016.....	5
Graphique 2 – Comparaison de l'évolution de la SAU moyenne des exploitations entre le département et le territoire de la CCVI.....	5
Graphique 3 – Taille des exploitations de la CCVI en 2016.....	5
Graphique 4 – Modes de faire-valoir sur la CCVI et la Somme entre 2000 et 2010.....	8
Graphique 5 – Modes de faire-valoir des exploitations agricoles enquêtées sur la CCVI.....	8
Graphique 6 – Asselement moyen des exploitations de la CCVI en 2016.....	14
Graphique 7 – Asselement moyen des exploitations dans la Somme en 2010.....	14
Graphique 8 – Evolution des cultures sur la CCVI.....	14
Graphique 9 – Evolution des surfaces labourables et des prairies (Somme et CCVI).....	14
Graphique 10 – Les exploitations de la CCVI et l'élevage.....	16
Graphique 11 – Le classement des exploitations de la CCVI.....	16
Graphique 12 – Les types d'élevage sur la CCVI.....	17
Graphique 13 – Evolution du nombre d'élevages sur la CCVI entre 1979 et 2010.....	17
Graphique 14 – Evolution du nombre d'élevages dans la Somme entre 1979 et 2010.....	17
Graphique 15 – Evolution du nombre d'animaux sur la CCVI entre 1979 et 2000.....	17
Graphique 16 – Evolution du nombre d'animaux dans la Somme entre 1979 et 2000.....	17
Graphique 17 – Evolution du nombre moyen d'animaux/exploitation sur la CCVI entre 1979 et 2000.....	17
Graphique 18 – Evolution du nombre moyen d'animaux/exploitation dans la Somme entre 1979 et 2000.....	17
Graphique 19 – Evolution du nombre d'exploitations dans la Somme sur la CCVI.....	22
Graphique 20 – Evolution de la SAU dans la Somme et la CCVI.....	22
Graphique 21 – Statuts juridiques des exploitations de la CCVI.....	22
Graphique 22 – Evolution des statuts juridiques des exploitations dans la Somme.....	22
Graphique 23 – Age des chefs d'exploitation de la CCVI.....	24
Graphique 24 – Main d'œuvre dans les exploitations de la CCVI.....	24
Graphique 25 – Evolution du nombre d'Unités de Travail Annuel sur la CCVI.....	26
Graphique 26 – Vision des exploitants agricoles de la CCVI sur l'état d'évolution de leur exploitation et de leur succession.....	26
Carte 1. Pédopaysages du territoire de la CCVI.....	4
Carte 2. Occupation du sol sur la CCVI.....	5
Carte 3. Les sièges d'exploitation, le bâti agricole et les projets des exploitants agricoles.....	9
Carte 4. Orientation technico-économique des communes de la CCVI en 2010 (source RGA).....	12
Carte 5. Nombre d'exploitations d'élevage par commune.....	16
Carte 6. Localisation de la diversification agricole.....	20
Tableau 1. Définition des surfaces agricoles selon les sources de données.....	8
Contribution de la Chambre d'agriculture de la Somme à l'état des lieux du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Vimeu Industriel	
Rédaction et mise en forme : Chambre d'agriculture de la Somme – Septembre 2016	
Cartographie et illustrations : Chambre d'agriculture de la Somme – Septembre 2016	
Crédits photos : Chambre d'agriculture de la Somme	



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
VIMEU INDUSTRIEL



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
SOMME

---

# Diagnostic agricole

---

---

## PLUi de la Communauté de Communes du Vimeu Industriel

### 2<sup>ème</sup> Partie : Enjeux et scénarii.

---

**Prestataire :**

**Chambre d'agriculture de la Somme**

19 bis rue Alexandre Dumas

80096 AMIENS cedex 3

Tél. 03 22 33 69 00

**Maître d'ouvrage :**

**Communauté de communes du Vimeu Industriel**

154 rue Henri Barbusse

BP 60067

80534 FRIVILLE ESCARBOTIN cedex

Tel. 03 22 30 40 42

<b>I. Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>II. Perspectives d'évolutions de l'activité agricole.....</b>	<b>5</b>
<b>A. Incidence de la nouvelle Politique Agricole Commune sur « la Ferme Somme ».....</b>	<b>5</b>
1. Historique de la PAC.....	5
2. Traduction des nouveaux objectifs dans les aides PAC .....	6
3. Les scénarii d'évolution.....	7
<b>B. La nouvelle PAC dans le Vimeu Industriel .....</b>	<b>9</b>
1. Le Scénario de la spécialisation.....	9
2. Scénario de l'extensification .....	11
3. Scénario du développement des services .....	11
4. Scénario « agriculture de nature » .....	12
<b>III. Leviers d'orientation et de soutiens possibles .....</b>	<b>15</b>
<b>A. Actions sur les modes de production.....</b>	<b>15</b>
1. Structuration de la demande .....	15
2. Proposer des opportunités de commercialisation .....	15
3. Autres actions .....	16
<b>B. Actions sur la diversification des activités.....</b>	<b>16</b>
1. Contractualisation sur les produits .....	16
2. Contractualisation sur les services .....	17
<b>C. Actions transversales.....</b>	<b>17</b>
1. Circulation routière .....	17
2. Compréhension mutuelle .....	19
3. Valorisation du paysage.....	19
<b>IV. Maîtrise de la gestion de l'espace .....</b>	<b>21</b>
<b>A. Foncier agricole .....</b>	<b>21</b>
1. Prairies.....	21
2. Terres labourables .....	21
3. Contractualisation environnementale.....	22
4. Faire-valoir .....	22
<b>B. Bâti agricole .....</b>	<b>23</b>
1. Périmètres de réciprocité .....	23
2. Enclavement .....	24
3. Mise en valeur .....	24
<b>V. Synthèse par commune .....</b>	<b>26</b>
<b>A. Aigneville .....</b>	<b>26</b>
<b>B. Béthencourt/mer .....</b>	<b>26</b>
<b>C. Bourseville .....</b>	<b>26</b>
<b>D. Chépy.....</b>	<b>27</b>
<b>E. Feuquières en Vimeu .....</b>	<b>27</b>



<b>F.</b>	<b>Fressenneville .....</b>	<b>28</b>
<b>G.</b>	<b>Friville Escarbotin .....</b>	<b>28</b>
<b>H.</b>	<b>Méneslies.....</b>	<b>29</b>
<b>I.</b>	<b>Nibas.....</b>	<b>29</b>
<b>J.</b>	<b>Ochancourt .....</b>	<b>30</b>
<b>K.</b>	<b>Tully.....</b>	<b>30</b>
<b>L.</b>	<b>Valines .....</b>	<b>31</b>
<b>M.</b>	<b>Woincourt.....</b>	<b>31</b>
<b>N.</b>	<b>Yzengremer .....</b>	<b>31</b>

## I. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunale, la communauté de communes du Vimeu Industriel a décidé la réalisation d'un diagnostic agricole. Cette mission, confiée à la Chambre d'Agriculture de la Somme comporte un premier volet consacré à l'état des lieux de l'agriculture à l'échelle du territoire communautaire, le profil agricole, d'une part et à l'échelle de chaque commune d'autre part.

Dans la présente deuxième partie, l'objectif est d'analyser les données recueillies dans la 1<sup>ère</sup> phase avec un regard prospectif afin d'identifier les enjeux et les scénarii d'évolution possibles de l'activité agricole sur le territoire et pour chaque commune.

Pour cela, nous analyserons les grandes lignes directrices susceptibles de faire évoluer l'agriculture dans les prochaines années : la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC).

C'est à partir de ces données, que seront proposés des scénarii d'évolution de l'agriculture sur le territoire.

La dernière partie vise à identifier quels sont les leviers d'action disponibles pour la collectivité pour favoriser un co-développement harmonieux de l'agriculture et de l'urbanisation.

Enfin, une dernière partie sera consacrée à un rappel des enjeux par commune.

## II. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

### A. Incidence de la nouvelle Politique Agricole Commune sur « la Ferme Somme »

#### 1. Historique de la PAC

La Politique Agricole Commune est née du traité de Rome, signé en 1957 par six Etats : France, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Italie, Pays Bas. Son objectif premier résidait en la libre circulation des marchandises au sein d'un « *Marché Commun* » dont ce traité était alors le fondateur. Il posait en même temps les bases de politiques communes.

L'article 39 de ce traité prévoyait « *la mise en œuvre d'une politique commune visant à favoriser l'accroissement de la productivité agricole, à garantir un niveau de vie équitable aux agriculteurs et à réguler les marchés et sécuriser l'approvisionnement des consommateurs.* »

Ce soutien passa en premier lieu par une politique de prix garantis à la production. Le succès de cette politique a dépassé rapidement les espérances, et dès les années 70, les marchés européens ont connu la saturation puis les excédents alimentaires sont apparus.

Des réajustements sont opérés dans les années 1980, (quotas laitier 1984) mais la première grande réforme de fond est amorcée en 1992 afin d'assurer la maîtrise de la production et de diminuer la part des dépenses agricoles dans le budget communautaire. Une nouvelle réforme est décidée en 1999, dans le cadre des perspectives budgétaires 2000-2006 et de l'élargissement de l'Union à l'Est. A travers ces deux réformes majeures, le poids de la PAC dans le budget communautaire est passé de près de 80 % dans les années 1980 à 45 % aujourd'hui.

L'accord de Luxembourg du 26 juin 2003 parachève les réformes de 1992 et 1999. Visant à rompre avec la logique productiviste, qu'elle avait en quelque sorte favorisée, les grands principes de cette réforme sont : le découplage entre production et aides, la protection de l'environnement, la sécurité sanitaire et alimentaire, une politique de développement rural, la discipline budgétaire et la baisse des prix garantis. Une modulation des aides est introduite afin de favoriser un « *pilier développement rural/environnement* » (2ème pilier).

La « *nouvelle PAC* », en chantier depuis 2013, doit faire face à de nouveaux défis :

- **Défis économiques**
  - Sécurité alimentaire
  - Volatilité des prix
  - Crise économique
  
- **Défis environnementaux**
  - Émissions de gaz à effet de serre
  - Érosion et dégradation des sols
  - Qualité de l'eau et de l'air
  - Habitats et biodiversité

- **Défis territoriaux**
  - Vitalité des zones rurales
  - Diversité de l'agriculture de l'UE

Les objectifs poursuivis par la Commission sont donc d'assurer une production alimentaire viable, une gestion durable des ressources naturelles couplée à une action sur le climat, ainsi **qu'un développement territorial équilibré**, tout en simplifiant le système.

## 2. Traduction des nouveaux objectifs dans les aides PAC

Les grands principes de la 3<sup>ème</sup> PAC sont maintenus mais réorientés en fonction de ces objectifs : aide à la surface, découplage partiel, premier et deuxième piliers, aide conditionnée au « verdissement ».

Concrètement, tel qu'il est prévu à ce jour, les mesures suivantes seront mises en place dans les grandes lignes :

- Un réajustement des aides directes à la surface va s'opérer à terme, avec l'objectif de les uniformiser d'ici 2019 : ponction sur les exploitations les plus aidées pour redistribuer aux moins aidées ;
- Mise en place du « verdissement » obligatoire, sous forme d'une « aide verte » qui représentera 30% des aides, conditionnées au respect de trois règles environnementales (maintien des prairies, diversité des cultures, Surfaces d'Intérêt écologique) ;
- Mise en place d'une « surprime », sous forme d'une majoration des aides aux 52 premiers hectares ;
- Liberté laissée aux états d'un couplage pour certaines productions (pommes de terre féculières, pois protéagineux,...) dans des limites budgétaires précises.

Leurs effets sur les exploitations agricoles seront variables en fonction des productions et des régions concernées. Ainsi, **les exploitations picardes sont parmi les plus impactées**, puisque **la dotation** globale accordée **diminuerait de 28%** pour la région.

L'impact direct sur les exploitations picardes, sans tenir compte de leur capacité de réaction à terme, est évalué entre 20 et 35 % du montant des aides reçues en 2012 pour les exploitations de polyculture/élevage, et de 15 à 40% pour les exploitations de grandes cultures. Dans les systèmes avec élevage, les productions laitières sont les plus impactées (perte de 15 à 25% en moyenne nationale selon les données du Ministère de l'Agriculture) alors que certains producteurs de viande bovine pourraient être bénéficiaires (+ 13 à 23% en moyenne nationale). Par ailleurs, la nouvelle PAC met en place une « aide verte », qui remplace la précédente conditionnalité des aides, et soumise à trois critères pour son versement :

- La diversité des cultures : 3 cultures différentes au-delà de 30 ha ;
- Le maintien des prairies permanentes (ratio de prairies permanentes/SAU de 5% au niveau national, régional et « sous régional ») ;
- Les surfaces d'intérêt écologique (SIE) : 5% en 2015, voire 7% en 2017.



La composition de la nouvelle aide directe se déclinerait de la façon suivante :

Type d'aide	Part dans le montant final	Observations
Aides couplées	Jusqu'à 15%	Liée à certaines productions
Aide Jeune Agriculteur	Jusqu'à 2%	Limite d'âge
Aide pour les zones soumises à contraintes naturelles	Jusqu'à 5%	Ce type de zonage n'existe pas actuellement dans la Somme
Paiements redistributifs	Jusqu'à 30%	Majoration de l'aide pour les 52 premiers hectares
Aide verte	30% obligatoire	Respect de 3 critères
DPB (droit au paiement de base)	Part restante	Eventuellement moins de 18%

### 3. Les scénarii d'évolution

Face à cette baisse de revenu en perspective, il est difficile de mesurer l'impact réel que cette réforme aura sur les exploitations agricoles de la Somme, puis du territoire du Vimeu Industriel, et donc l'influence de cette nouvelle PAC sur l'économie, l'emploi, le paysage et l'environnement du territoire.

Sur la base des expériences précédentes, on peut toutefois imaginer quelques scénarios potentiels d'évolution de l'agriculture en général. Il est probable qu'aucun d'entre eux ne se réalise pleinement, mais ils constituent des hypothèses plus ou moins vraisemblables, à l'intérieur desquelles peuvent s'inscrire une bonne partie des exploitations agricoles qui auront à faire face à des choix importants.

**En effet, l'enjeu pour les exploitants agricoles est de taille, car ils doivent s'adapter à une baisse de revenu potentielle qui serait, dans bien des cas, loin d'être négligeable. Chacun devra mettre en place une stratégie pour pouvoir se maintenir et développer son activité.**

Sur ces bases, on peut envisager quatre réactions, ou scénarios, à l'intérieur desquels pourraient se situer les exploitations agricoles de la Somme :

- **Scénario 1 : La spécialisation**

Dans ce scénario, les types de cultures pratiquées et les types d'exploitations rencontrés ne changent pas, mais pour faire face à la baisse des aides les agriculteurs doivent gagner en performance dans leur spécialité. Les agriculteurs sont de plus en plus à la pointe de la technique, ce qui leur permet de maintenir voire augmenter les rendements et de diminuer leurs charges. Ils recherchent un gain supplémentaire **en accroissant le nombre d'animaux pour les élevages.**

Cela ne va pas sans poser des problèmes de cohabitation car la société n'est pas toujours prête à admettre ce schéma. Des règles de plus en plus strictes sont pourtant exigées par l'Administration en matière environnementale et paysagère.

Pour permettre de pérenniser ce type d'exploitations, la collectivité doit se poser la question de leur localisation potentielle au sein du territoire, et du zonage, voire du règlement qui seraient les plus appropriés.

**Il s'agit donc d'un scénario qui permet de diminuer les charges par l'accroissement de la taille des exploitations et les économies d'échelle.** Au sein de cette catégorie, de nombreux types d'exploitations peuvent coexister.

- **Scénario 2 : Extensification**

Ce scénario tend à la simplification du système d'exploitation à l'extrême : **accroissement de la taille des exploitations, arrêt des ateliers de production animale tout en diminuant la variété des cultures, et donc les charges afférentes aux investissements spécifiques à certaines cultures.** Ce sont des exploitations de types céréalières essentiellement.

Pour l'agriculture de la Somme, cela constitue un risque important, en termes de perte de valeur ajoutée et d'emplois. Si l'on n'accompagne pas cette tendance, on peut aboutir à un effet sensible sur le paysage et sur l'économie locale : assolement simplifié à l'extrême, baisse de la productivité donc fragilisation des filières (collecte et valorisation des céréales).

Enfin, on peut imaginer que ce scénario de simplification du travail poussé à l'extrême pourrait aboutir à des systèmes d'exploitation agricoles sans travail direct : Dans un système très simplifié, le chef d'exploitation, pourrait déléguer la surveillance de ses cultures et la réalisation de ses travaux à des prestataires : organismes de conseil, entreprise de travaux agricoles, ... Dans cette situation, le chef d'exploitation n'a plus besoin d'habiter le territoire. La notion même de chef d'exploitation peut disparaître, sa fonction de « dirigeant » pouvant être assumée par les entreprises qui vont consommer les productions (industrie, grande distribution, ...) ou par des sociétés apportant le capital.

- **Scénario 3 : L'Agriculture de services**

Ce cas de figure est surtout adapté aux exploitations qui sont assez proches des agglomérations pour pouvoir en tirer profit ou installées dans un milieu rural « dense » avec une population encore culturellement habituée à « consommer local » (exemple du Nord Pas de Calais). Il s'agit là au contraire de **concentrer la valeur ajoutée sur des activités rémunératrices, ou des productions particulières qui occupent à priori assez peu de surface car gourmandes en main d'œuvre** : maraîchage, vergers, vente à la ferme, cueillette...

Il peut aussi consister en la **création de services à la collectivité ou au particulier** type ramassage et compostage de déchets verts, travaux publics et travaux agricoles, travaux d'entretien des espaces publics et/ou privés, cultures dédiées destinées à l'alimentation de chaufferies (TTCR, Miscanthus...).

**Ce type d'agriculture mérite d'être encouragé par la collectivité dans la mesure où il favorise le rapprochement entre les populations rurales et les populations à comportement de plus en plus urbain installées à la campagne.**

**Les documents d'urbanisme doivent donc permettre la mutation de bâtiments pouvant être valorisés de cette manière.**

A ces scénarios, il faut ajouter la production en agriculture biologique, qui en est à ses prémices dans un département comme celui de la Somme, à longue tradition de grandes cultures et de cultures industrielles. Elle peut s'exercer sur des surfaces moins importantes, demande

beaucoup de technicité et un matériel adapté pour lutter contre les adventices. Elle constituera sans doute une opportunité pour l'agriculture, **dans la mesure où les débouchés permettront une valorisation à plus grande échelle.**

- **Scénario 4 : Agriculture « de nature »**

Dans cette hypothèse, **l'exploitation se transforme en vitrine du milieu naturel**, tout en **maximisant les aides contractuelles** basées sur les nouvelles aspirations de la société en matière de respect de l'environnement, qualité de l'eau, biodiversité... L'agriculteur devient en quelque sorte un « jardinier de la nature » rémunéré en tant que tel par la collectivité. L'acte de production et de fournitures de denrées, première raison d'être de l'agriculteur, devient quasiment secondaire.

La **double activité** serait de plus en plus présente pour les petites exploitations à cultures assez simplifiées, avec une vision patrimoniale, le chef d'exploitation désirant continuer à mettre en valeur des terres de famille. De même, le travail à l'extérieur du conjoint du chef d'exploitation est une source de revenus complémentaires importante pour ce genre d'exploitations.

**Il est probable que la réalité aboutisse en définitive à un mélange des scénarios décrits ci-dessus.** Le scénario 4 ne peut se développer que très ponctuellement dans le cadre de partenariat entre agriculteur et collectivité.

**Les exploitations de taille moyenne, sans activité de diversification et ne pouvant jouer sur les économies d'échelle, risquent d'être les plus impactées par la réforme. Elles devront trouver des solutions pour se maintenir : agrandissement ou augmentation de la valeur ajoutée, selon les scénarios 1 à 3.**

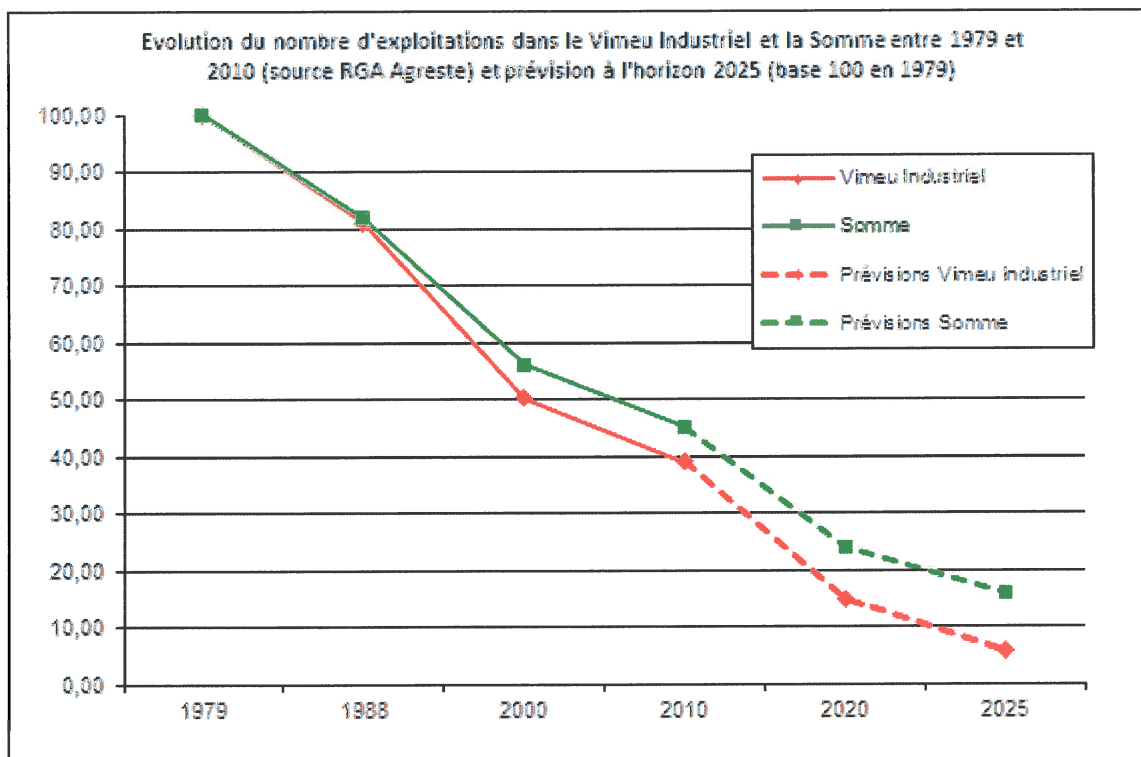
Enfin, la conjoncture des marchés agricoles et les prix des matières premières auront une grande influence sur la viabilité des exploitations. N'oublions pas qu'un des défis des années à venir consiste à assurer l'alimentation d'une population mondiale en croissance continue. A titre d'exemple, la fin des quotas laitiers annoncée par la réforme peut constituer à ce titre une opportunité de développement des ateliers laitiers.

## **B. La nouvelle PAC dans le Vimeu Industriel**

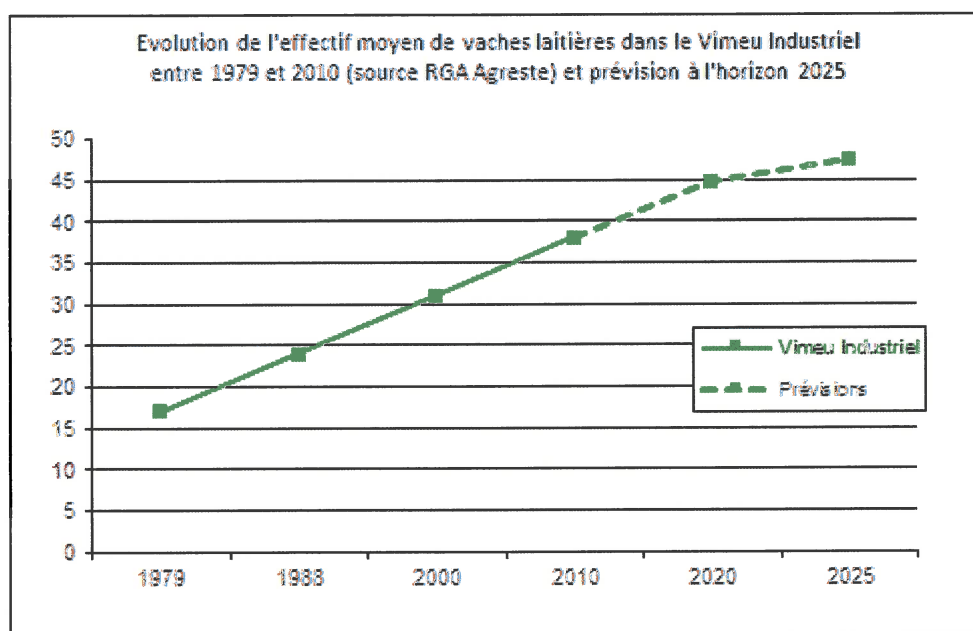
### **1. Le Scénario de la spécialisation**

Ce schéma de la poursuite de la concentration des exploitations et de la spécialisation des productions est une hypothèse probable compte-tenu de la dynamique récente de l'activité agricole dans le territoire.

Le profil agricole du territoire a démontré que, dans le Vimeu Industriel, cette restructuration des exploitations est déjà largement engagée : diminution du nombre d'élevages bovins avec une augmentation parallèle de la taille des élevages. Il est important que la collectivité en prenne conscience, pour favoriser une activité d'élevage très exigeante en terme de temps passé et de suivi, et donc de moins en moins prisée par les jeunes.



**Illustration 1 : Perspectives d'évolution du nombre d'exploitations**



**Illustration 2 : Perspectives d'évolution de la taille des élevages bovins**

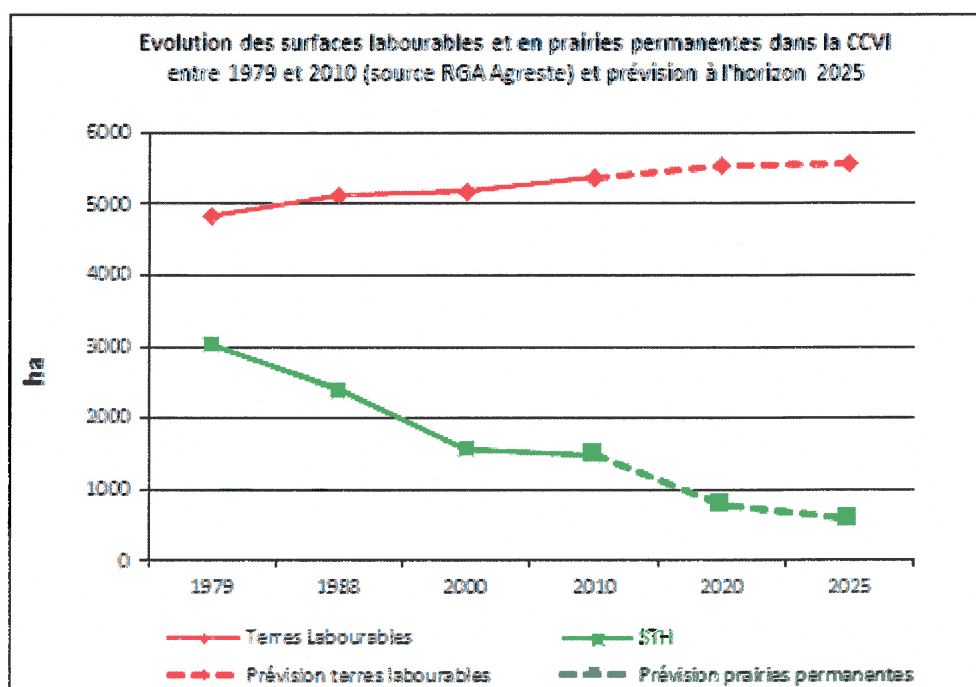
Ce scénario pose en particulier le problème de l'agrandissement des élevages dans les structures spécialisées qui viennent d'être évoquées. Afin de maintenir le potentiel productif sur le territoire, il faut pouvoir assurer l'implantation de quelques unités très importantes. A terme on devrait voir s'agrandir les exploitations laitières déjà en place. La création de zones spécifiques pour ces ateliers permettrait d'éviter la délocalisation de la production dans des ateliers encore plus importants à l'extérieur du territoire voir hors des frontières et donc le risque de désindustrialisation des filières d'approvisionnement et de transformation (aliments du bétail, laiterie, découpe de viande,...). Ce scénario n'épargne pas les prairies : trop près de

l'urbanisation, trop dispersées ou trop peu productives, elles peuvent être ouvertes à la construction ou délaissées.

## 2. Scénario de l'extensification

Dans le schéma d'une agriculture « à l'américaine », face à la baisse de rentabilité des cultures céréalières, les exploitations spécialisées dans les grandes cultures sur le territoire du Vimeu Industriel (actuellement 45% des surfaces sont en céréales) pourraient simplifier leur système :

- Augmentation significative des surfaces cultivées par exploitation,
- disparition de cultures « secondaires » ou trop exigeantes en main d'œuvre (lin, légumes, pommes de terre, ...) ;
- réduction de la main d'œuvre salariée.



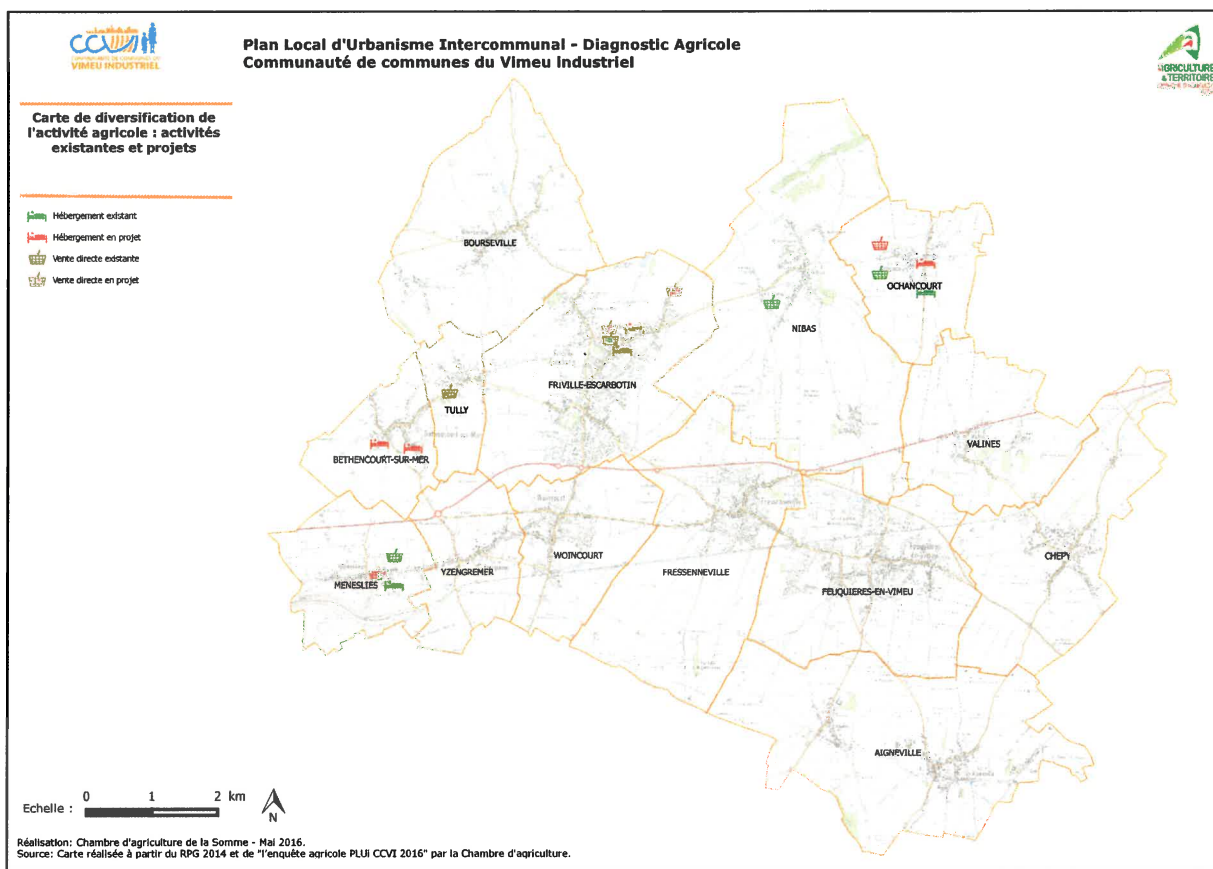
### **Illustration 3 : Perspectives d'évolution des surfaces en cultures et des surfaces en prairies**

Ce scénario pourrait concerner également des exploitations de polyculture-élevage de tailles moyennes dont il a été dit qu'elles seraient fortement impactées par la baisse des aides (II.A.2). Dans ce cas, ces exploitations pourraient être tentées par l'arrêt de l'élevage afin de se séparer d'un éventuel salarié. L'objectif serait de mettre en place des cultures céréalières simplifiées et d'entreprendre une activité parallèle soit dans le cadre de la diversification de l'exploitation, soit en dehors (pluriactivité déjà bien présente sur le territoire,...).

## 3. Scénario du développement des services

Face aux modifications des aides communautaires subies par les exploitations, celles-ci peuvent être tentées de diversifier leurs activités en dehors de la stricte production agricole.

Cette diversification peut se faire sur la valorisation des produits de la ferme, marché en fort développement actuellement : en offrant des produits diversifiés directement consommables par l'acheteur final (panier de maraîchage, viande découpée, fromage...).



#### Illustration 4 : Le territoire du Vimeu Industriel ne dispose que d'une faible densité de points de vente directe

Elle peut aussi prendre la forme de nouveaux services réalisés avec les moyens de l'exploitation agricole pour la collectivité (déneigement, fauchage, épandage, compostage, ...) ou pour le particulier (accueil à la ferme, hébergement, sorties pédagogiques, ...)

Concernant l'accueil touristique à la ferme, les possibilités d'hébergement étant assez peu nombreuses aujourd'hui dans le secteur, il y a sans doute une opportunité pour quelques exploitations. Mais le développement de cette activité sera fortement lié au renforcement de l'intérêt touristique du territoire et des territoires voisins (sites, monuments, paysages et activités).

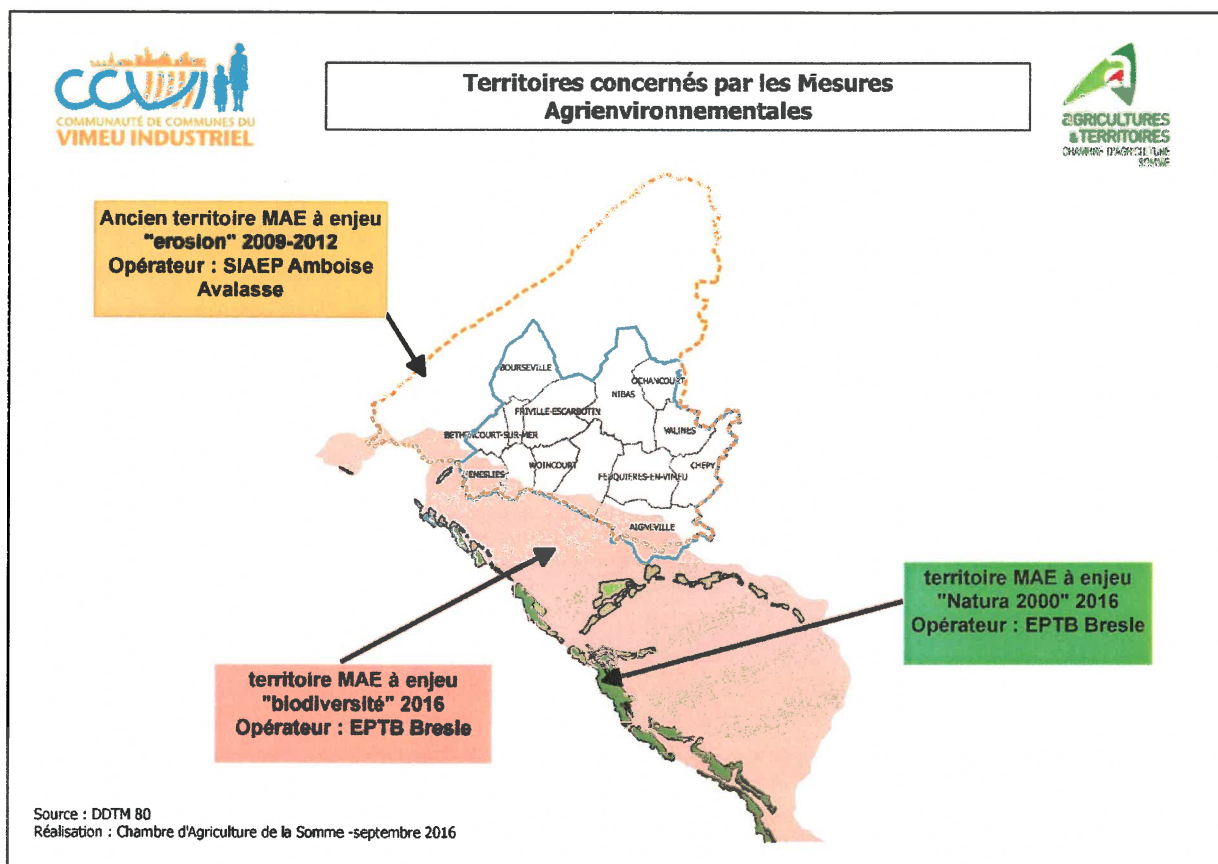
Enfin, de manière plus anecdotique, l'agriculture de service peut aussi être la source de fournitures énergétiques : valorisation de la biomasse existante (haies), cultures dédiées (miscanthus, TCR), méthanisation).

#### 4. Scénario « agriculture de nature »

Ce dernier scénario part du constat que la réforme de la PAC insiste sur le « verdissement » des aides versées. Ainsi le « paiement vert » représentera 30% de l'enveloppe des aides directes européennes. Certaines exploitations du territoire pourraient être tentées par

l'optimisation des contrats liés à la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Certains de ces dispositifs existent déjà aujourd'hui (Agriculture Biologique, Mesures Agri-Environnementales, Programme Eau et Agriculture, Plan Végétal Environnement, ...) mais vont sans doute évoluer. Il est difficile d'imaginer quelles proportions d'exploitations seront éligibles sur le territoire du Vimeu Industriel. A fortiori si l'application de ces mesures est « territorialisée » c'est à dire conditionnée à des objectifs précis sur un territoire donné (qualité de l'eau, protection d'espèces,...). Néanmoins, lors de la création des premières formes de ce type de contrat (le CTE au début des années 2000) il avait été envisagé que certaines exploitations puissent être rémunérées pour les « fonctions non-productives » de l'agriculture (entretien de l'espace, itinéraire technique à la parcelle...).



### Illustration 5 : Carte des mesures agri-environnementales sur le territoire de la CCVI et à proximité

Historiquement, la CCVI faisait partie d'un territoire à enjeu « érosion » et les agriculteurs pouvaient contractualiser des mesures agri-environnementales. Actuellement, les agriculteurs de la CCVI ne peuvent pas s'engager dans des mesures agri-environnementales car le territoire de la CCVI n'est concerné par aucun zonage MAE excepté quelques parcelles d'Aigneville et Méneslies situées sur un territoire à enjeu « biodiversité ».

**Toutefois, le diagnostic de territoire peut mettre en avant des enjeux locaux comme celui de l'érosion/ruissellement/inondation,... qui peuvent constituer des éléments pour la création d'un nouveau territoire de mesures agro-environnementales selon leur intérêt et à partir du moment où il y aura un porteur de projet.**

Les grandes orientations du marché mondial et des politiques européennes ont une influence sur les évolutions des systèmes agricoles. L'examen de ces évolutions à la lumière des tendances actuelles laisse imaginer quelques scénarios d'évolution de l'agriculture du Vimeu Industriel.

Quatre scénarios ont été décrits :

- Poursuite de la concentration et de la spécialisation,
- Extensification,
- Développement des services,
- « Agriculture de Nature ».

Ces scénarios déterminent des enjeux pour les années qui viennent :

- Maintenir les volumes de production pour maintenir les filières,
- Préserver les prairies,
- Maintenir et développer des systèmes d'exploitation diversifiés,
- Créer des partenariats locaux pour la fourniture de produits et de services,
- Accompagner les nouveaux engagements en faveur de l'environnement.

Le chapitre suivant permet d'inventorier les leviers que la communauté de communes du Vimeu Industriel peut mobiliser pour agir sur les enjeux agricoles de son territoire.

### III. LEVIERS D'ORIENTATION ET DE SOUTIENS POSSIBLES

#### A. Actions sur les modes de production

##### 1. Structuration de la demande

La diversification d'une exploitation est une réponse à la rencontre entre une opportunité (la demande) et une possibilité (l'offre).

La collectivité peut intervenir pour favoriser ces rencontres :

- En recensant les demandes : Interroger la population sur ses modes d'achats alimentaires et quantifier les souhaits de produits locaux, ou issus de l'agriculture biologique, ou intégrés dans une démarche de qualité, ...
- En concentrant la demande : Communiquer et promouvoir les exploitations locales qui proposent leurs produits
- En demandant l'intégration des produits locaux en restauration collective en gestion propre ou en adaptant les cahiers des charges des cantines afin d'intégrer un minimum de produits locaux

Exemples d'outils :

- Bulletin d'informations communautaires
- Site Internet

##### 2. Proposer des opportunités de commercialisation

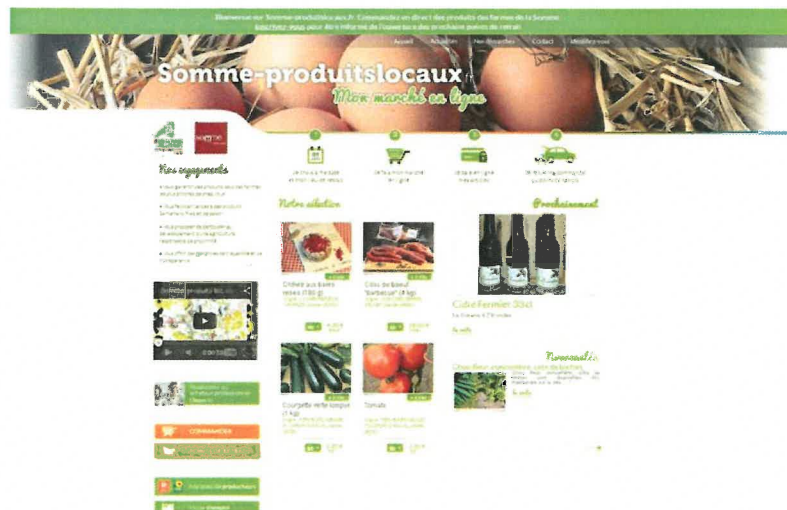
Face à des exploitations de taille moyenne ou modeste qui se posent des questions sur la pérennité de leur structure, il faut pouvoir proposer des sources complémentaires de revenu.

Pour favoriser la commercialisation en circuits courts, la collectivité peut agir sur :

- La promotion : signalisation, fléchage, communication, ...
- La création ou l'aménagement de zones de vente : marchés, places de stationnement, ...
- La création de débouchés : approvisionnement local des structures dépendantes de la collectivité (voir III B 1)

Exemples d'outils :

- Les manifestations du territoire comme vitrine
- [WWW.somme-produitslocaux.fr](http://WWW.somme-produitslocaux.fr)



### 3. Autres actions

La collectivité peut aussi favoriser l'émergence de nouvelles productions en mettant à disposition du foncier dans le cadre d'un cahier des charges spécifique (Agriculture Biologique, maraîchage, surface maximum, ...).

## B. Actions sur la diversification des activités

### 1. Contractualisation sur les produits

Dans les paragraphes précédents, il a été évoqué la possibilité pour une collectivité de favoriser l'approvisionnement local des structures qui dépendent d'elle plus ou moins directement : groupes scolaires, maisons de retraite, ... Cela implique de réfléchir au contenu des marchés publics afin de privilégier les acteurs locaux : critères de qualité, empreinte environnementale ou sociale, traçabilité, saisonnalité des produits. Ces critères doivent respecter le code des marchés publics qui ne permettent pas par exemple de définir une zone géographique de provenance.

Il faut aussi communiquer sur ces marchés pour que le type d'acteurs recherché puisse y répondre.

Enfin, il faut aussi s'assurer que les acteurs locaux disposent du soutien technique, réglementaire et administratif pour répondre à ces marchés publics.

Exemple d'action :

- Approvisionnement des collèves

**Produits locaux en Somme**

Accueil  
Actualités  
Inscription  
Acheter  
Vendre  
Contact

**Du producteur au consommateur**

www.somme-produitslocaux.fr est un site internet permettant aux consommateurs de s'informer sur les produits disponibles en vente directe mais aussi une plateforme virtuelle mettant en relation agriculteurs et acheteurs professionnels pour le développement des circuits courts dans la Somme, le tout dans le cadre de partenariats agréés / gérés.

Edite du Président du Conseil général  
La Chambre d'Agriculture et le Conseil général de la Somme veulent développer les circuits courts et valoriser les consommateurs à acheter des produits locaux de qualité. C'est pourquoi...

**Actualités**

Un nouveau marché de près de 7 000 repas / jour pour les agriculteurs Samaritains

04 JUILLET

Vous êtes producteur

Vous êtes acheteur

Les producteurs de Somme produitslocaux.fr fournissent dès le 7 juillet la ville d'Amiens qui reprend en gestion son service d'approvisionnement des services d'urgence.

## 2. Contractualisation sur les services

La démarche d'approvisionnement local en produits frais pour la restauration collective semble évidente. Mais au-delà des produits alimentaires, l'agriculture peut aussi contractualiser de nombreux services de proximité pour les collectivités dans le cadre d'une économie circulaire locale.

Ainsi :

- les opérations de déneigement des routes,
- l'entretien des accotements (fauchage) et des haies,
- l'épandage des boues issues du traitement des eaux,
- l'approvisionnement en biomasse pour le chauffage des bâtiments publics,
- le compostage des déchets verts collectés localement ...

Exemple d'action :

- Déneigement



## C. Actions transversales

### 1. Circulation routière

Le partage de la route entre les différentes catégories d'utilisateurs peut être facilité si on tient compte des contraintes de chacun suffisamment en amont des projets d'aménagement.

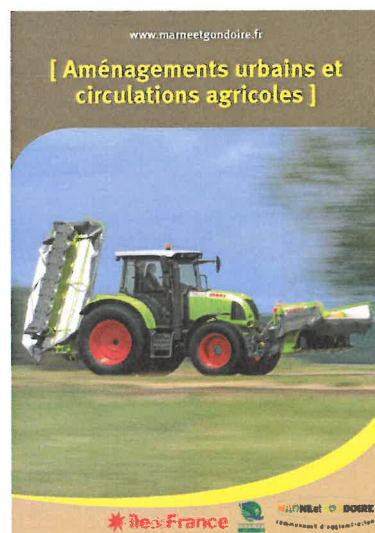
Pour l'activité agricole, la fréquentation du réseau routier peut être très saisonnière (la moisson, l'ensilage) ou chronique (livraisons d'aliment, collecte du lait, enlèvement des animaux).

La collectivité peut intervenir sur :

- L'aménagement du réseau routier : les ralentisseurs de type « coussins » (berlinois) sont à privilégier aux « dos d'âne » et aux plateformes sur-élevées. En effet, la largeur du matériel agricole permet d'enjamber les premiers alors que les seconds peuvent être responsables de casse sur le matériel attelé. Enfin, lorsqu'un chargement (agricole ou autre) franchit un ralentisseur sur-élevé, une partie peut tomber sur la chaussée (récolte, terre, fumier).
- La largeur disponible des voies : croisements, matériels de récolte, les aménagements doivent tenir compte du gabarit du matériel agricole au moment de la réflexion sur l'implantation de la signalisation verticale, de la création de giratoires, de rétrécissements de chaussée, de création de places de stationnement, .... Sur ce point, rappelons que la problématique du stationnement a été particulièrement identifiée par les agriculteurs rencontrés sur la CCVI.
- La préservation des chemins d'exploitation : en limitant l'usage des chemins desservant les parcelles à l'activité agricole, on préserve ceux-ci de leur dégradation par les engins de loisirs (4X4, motos, quads). Une autre solution consiste à définir une charte d'utilisation de ces chemins en partenariat avec les associations locales (engins motorisés, randonnée,...). L'objectif étant que les agriculteurs privilégient leur utilisation par rapport aux routes lorsque cela est possible.

Exemples d'actions :

- Plaquette « aménagements urbains et circulations agricoles » CC Marne et Gondoire (77)
- Article « La France Agricole » 25 Juillet 2014.



Enfin, même si cela concerne plus les routes à grande circulation qui ne sont pas du ressort de la communauté de commune, signalons que la stabilisation, l'entretien et l'aménagement des accotements permettent aux engins agricoles de se garer ou de circuler sur la voie dédiée pour favoriser leur dépassement dans les meilleures conditions de sécurité.

## 2. Compréhension mutuelle

Le territoire du Vimeu Industriel est encore fortement marqué par les origines rurales et ouvrières de ses habitants. Cependant, pour certains habitants du territoire, les contraintes et obligations liées à l'activité agricole ne sont pas toujours familières. Ce point a d'ailleurs été mentionné par les agriculteurs enquêtés en mai 2016. Réciproquement, les exploitations agricoles existantes peuvent avoir des projets (productions, bâtiments, ...) mais ne pas avoir identifié que ces projets sont en contradiction avec certains critères qui peuvent avoir été décisifs pour les nouveaux résidents, lors de leur installation (calme, paysage, cadre de vie).

Les collectivités et la profession agricole peuvent être à l'initiative de démarches favorisant la compréhension mutuelle. On peut citer :

- Les opérations « fermes ouvertes »,
- Les fermes pédagogiques,
- Les Chartes d'initiative locales (« bon voisinage », usage des chemins, espace rural, ...).

Exemple d'action :

- Charte de bon voisinage du Lot et Garonne (47)

**Nous, « on se respecte ... »**

- en faisant connaissance, je découvre le métier de mon voisin.
- je respecte mon entourage, autrement dit je ne suis pas seul au monde...
- s'il y a un problème, cela ne sert à rien de s'énerver. De toute façon il faut trouver une solution.

**Etre bien ensemble**

**Enfinement, ce n'est pas compliqué**

Nos enfants jouent au rugby dans la même équipe. On se retrouve à la fête de l'école. On se voit régulièrement à la boulangerie... Autant être en bons termes, d'autant plus qu'entre voisins on peut se rendre des services.

Si la campagne offre un cadre de vie que beaucoup recherchent, un bon voisinage est indispensable pour l'apprécier pleinement.

Rien n'est pire que de s'ignorer. Se connaître permet de se comprendre.

**Charte de Bon Voisinage**

**Pourquoi une charte de bon voisinage ?**

Traditionnellement espace à vocation purement agricole, depuis ces 10 dernières années, la campagne est devenue un lieu qui attire de nouveaux habitants originaires des villes. Le paysage change, les agglomérations s'étalent, les habitations se disséminent, amenant aussi une certaine revitalisation du monde rural.

Cependant la méconnaissance des activités et des obligations, d'une part des agriculteurs et d'autre part des « neo-ruraux », peut conduire à des incompréhensions, voire même à des conflits.

Il faut comprendre que la campagne est avant tout un lieu de travail et qu'il est bon, avant de s'installer, de connaître les activités agricoles qui y sont pratiquées, tant sur les aspects positifs que sur les désagréments possibles.

L'objectif de la « Charte de bon Voisinage » est de rappeler quelques principes de cordialité, toujours utiles lorsque surviennent des litiges de part et d'autre.

Le Président de la Chambre d'Agriculture et l'ensemble des Maires du Lot-et-Garonne sont heureux de porter à votre connaissance cette Charte de Bon Voisinage, marque de cordialité et de convivialité à la vie de nos campagnes.



Le Président de la Chambre d'Agriculture  
MICHEL de LAPEYRIERE

Le Président de l'Amicale des Maires  
ALAIN VEYRET

CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DU LOT-ET-GARONNE

47

Pour vous aider, la Chambre d'Agriculture est à votre service.  
Tél : 05 53 77 83 83  
Service «Territoires»



## 3. Valorisation du paysage

La collectivité peut intervenir sur deux points en lien avec la préservation du paysage en partenariat avec les exploitations agricoles du territoire :

- La communication sur les traits caractéristiques du paysage à préserver : En informant suffisamment en amont avec des propositions de choix de couleurs, de matériaux, de dispositions, de plantations... en fonction des caractéristiques locales ; les projets de

bâtiments peuvent intégrer ces éléments dès la conception. Le règlement de zonage du PLU est alors moins vécu comme une contrainte si son élaboration a par ailleurs tenu compte des impératifs techniques et économiques.

- La contractualisation de l'entretien de l'espace rural : comme précisé au paragraphe III.B.2, le fauchage des accotements, l'entretien des haies ou des chemins de randonnée, peuvent être une source de revenu de diversification pour certaines exploitations. Ce travail peut être réalisé dans le cadre d'un cahier des charges spécifique pour la mise en valeur de l'espace rural.

Exemple d'actions :

- Fiche technique intégration paysagère des bâtiments. Chambres d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais Picardie.

**Fiche 09** Bâtiment d'élevage Détails de réalisation

**L'AMÉNAGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT VÉGÉTAL POUR AGRÉMENTER LE SITE :**

Les plantations végétales et les aménagements paysagers ont pour objectif de compléter les bâtiments, d'adoucir, de cadrer, de cadrer les visages et de créer un cadre agréable et agréable.

- **Chemin d'accès et de de manœuvre :**
  - Les plantations de bordure de chemin d'accès à un bâtiment (bâtiment) et le second les bâtiments d'élevage.
  - Les plantations de bordure de chemin d'accès à un bâtiment (bâtiment) et le second les bâtiments d'élevage.
- **Les espaces les volumes secondaires :**
  - Les zones pour le stockage de matériel agricole, les zones pour le stockage de matériel agricole, les zones pour le stockage de matériel agricole.
- **Les végétaux :**
  - Les végétaux à planter dans les zones secondaires.

**Annexes :**

- **Annexes :**
  - Les végétaux à planter dans les zones secondaires.

**Tableau des végétaux :**

ESPÈCE	REMARQUES	DATE
PLANTATION DE BORDURE DE CHEMIN D'ACCÈS		08/02/2010
PLANTATION DE BORDURE DE CHEMIN D'ACCÈS		08/02/2010
PLANTATION DE BORDURE DE CHEMIN D'ACCÈS		08/02/2010
PLANTATION DE BORDURE DE CHEMIN D'ACCÈS		08/02/2010
PLANTATION DE BORDURE DE CHEMIN D'ACCÈS		08/02/2010
PLANTATION DE BORDURE DE CHEMIN D'ACCÈS		08/02/2010
PLANTATION DE BORDURE DE CHEMIN D'ACCÈS		08/02/2010
PLANTATION DE BORDURE DE CHEMIN D'ACCÈS		08/02/2010
PLANTATION DE BORDURE DE CHEMIN D'ACCÈS		08/02/2010
PLANTATION DE BORDURE DE CHEMIN D'ACCÈS		08/02/2010

**Bâtiment agricole et paysage : Bien réussir leur intégration**

La concentration et l'agencement des bâtiments d'une part et les créations paysagères et techniques d'autre part, sont des facteurs de bâtiments agricoles performants et de grands éleveurs. Ces paysagistes ont un regard sur le bâtiment et son environnement. Il est possible, mais que l'on doit réussir leur intégration dans un cadre moderne et de qualité de réalisation. Quelles stratégies sont possibles pour guider votre réflexion au moment de l'élaboration du projet ?

**BIEN PENSER LE LIEU D'IMPLANTATION :**

Avant de décider de l'implantation d'un nouveau bâtiment, il faut essayer de comprendre le paysage dans lequel il va être construit. Il ne s'agit pas de copier le paysage, mais de le comprendre et de l'intégrer. Il faut essayer de comprendre le paysage dans lequel il va être construit. Il ne s'agit pas de copier le paysage, mais de le comprendre et de l'intégrer. Il faut essayer de comprendre le paysage dans lequel il va être construit. Il ne s'agit pas de copier le paysage, mais de le comprendre et de l'intégrer.

**Fiche 09** Bâtiment d'élevage Détails de réalisation

**BIEN PENSER LE LIEU D'IMPLANTATION**

Observation à l'échelle de la parcelle : Du coin de la rue, du coin de la parcelle que voit-on ?

**LES MATÉRIEAUX ET LA COULEUR COMME FACTEUR D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE**

- **Les matériaux :**
  - Les matériaux utilisés pour les bâtiments doivent être compatibles avec l'environnement paysager.
- **Les couleurs :**
  - Les couleurs des bâtiments doivent être compatibles avec l'environnement paysager.

**Tableau des matériaux et couleurs :**

Matériau	Couleur	Remarque
Bois	Chêne	Chêne
Bois	Hêtre	Hêtre
Bois	Pin	Pin
Bois	Aloué	Aloué
Bois	Chêne	Chêne
Bois	Hêtre	Hêtre
Bois	Pin	Pin
Bois	Aloué	Aloué
Bois	Chêne	Chêne
Bois	Hêtre	Hêtre
Bois	Pin	Pin
Bois	Aloué	Aloué



## IV. MAITRISE DE LA GESTION DE L'ESPACE

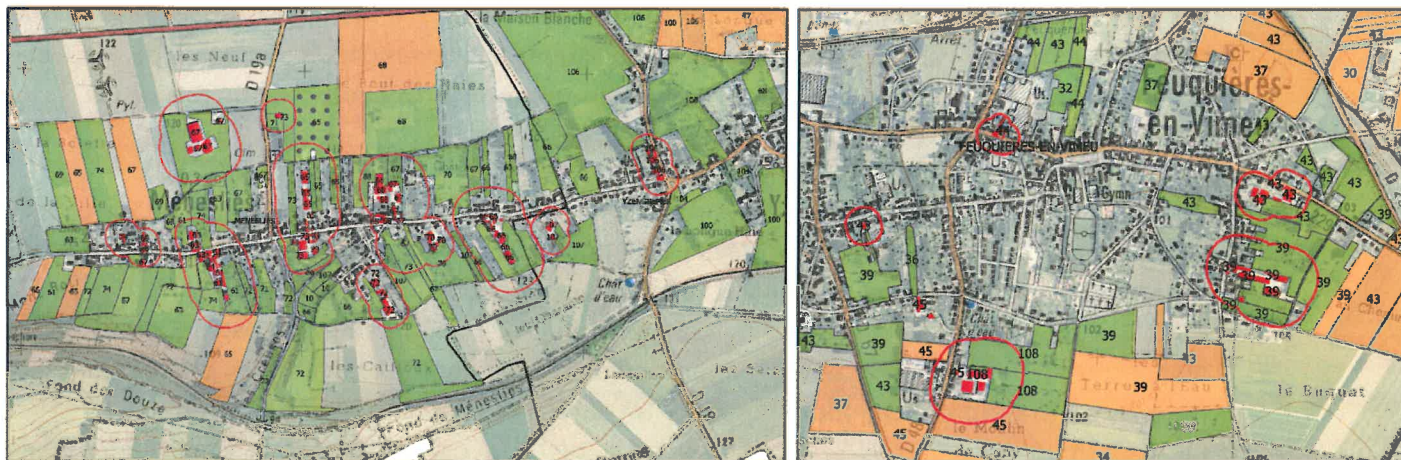
Il s'agit ici d'identifier des pistes pour maîtriser la consommation de l'espace, en particulier de l'espace agricole, par l'urbanisation et l'artificialisation.

### A. Foncier agricole

Quelque soit l'occupation du sol agricole à l'origine, un certain nombre d'actions transversales peuvent être entreprises pour limiter la consommation du foncier : la démarche du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours doit être citée dans ce sens. En effet, en élaborant une réflexion sur l'urbanisation étendue à l'ensemble du territoire communautaire, de nombreux doublons pourront être évités : surdimensionnement de lotissements, de zones d'activité, ... Pour suivre l'évolution de sa consommation d'espace, la collectivité peut mettre en œuvre des indicateurs et des objectifs : densité de population/surface artificialisée, surface urbanisée par an,...

#### 1. Prairies

Sur le territoire du Vimeu Industriel, la présence des prairies pâturées en ceinture voire même au cœur du village rend ces dernières particulièrement sensibles à la concurrence par la construction à vocation d'habitat.



**Illustration 6 : Les prairies (ici en vert) sont souvent localisées à proximité du bourg**

La « vie » du tissu urbanisé du village ne peut pas être figée, mais la consommation de ces surfaces vitales pour les élevages peut être limitée si la collectivité oriente son action en faveur de la densification du tissu urbain existant : recensement des « dents creuses », médiation et concertation en faveur de leur urbanisation, prise en charge de la desserte par les réseaux, politique fiscale...

#### 2. Terres labourables

Les parcelles de cultures, plus souvent éloignées du village, sont moins concernées par la pression de l'urbanisation à vocation d'habitat. Néanmoins, des surfaces importantes peuvent être retenues pour l'implantation de zones d'activité ou d'aménagements collectifs (groupe scolaire, ...)

Là encore, la réflexion sur l'optimisation des surfaces en fonction de besoins réels et sur la densification des infrastructures doit être privilégiée. Dans certains cas, la requalification d'anciennes friches industrielles peut être envisagée : les coûts induits ne seront pas toujours supérieurs à ceux de la création d'une nouvelle zone *ex nihilo* : foncier, voirie, réseaux,... La réflexion des architectes au moment de la création de ces bâtiments d'activité doit aussi être sollicitée : bâtiments à étages utilisant la topographie naturelle du terrain, optimisation des voiries, gestions des eaux pluviales... certaines configurations sont moins gourmandes en surfaces que d'autres.

Rappelons que les agriculteurs rencontrés lors des enquêtes ont particulièrement identifié la consommation excessive de terres agricoles de bonne qualité pour des zones industrielles de trop grande taille et qui n'auraient pas été créées en adéquation avec les besoins réels. Ils ont également évoqué la problématique des nombreuses friches industrielles et de la pollution qu'elles peuvent engendrer.

Lorsque la collectivité souhaite affirmer le caractère patrimonial des surfaces agricoles, le zonage « Agricole » du PLU peut aussi être complété par la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP). Ce zonage crée une servitude d'utilité publique soustrayant les parcelles concernées de la pression de l'urbanisation. D'autres dispositifs (Réserve foncière, PAEN, ...) peuvent être mis en œuvre parfois avec l'appui d'autres collectivités (Conseil Général) ou de la SAFER.

Par contre l'usage des classements en « Zones Naturelles » dans le PLUi peut être contre-productif s'il gèle l'activité agricole en empêchant par exemple la création de nouvelles installations. Ce zonage doit être réservé **aux zones à enjeux écologiques majeurs**.

### 3. Contractualisation environnementale

La réorientation des soutiens versés à l'agriculture évolue de plus en plus vers une contractualisation des fonctions non productives et de protection de l'environnement (voir II.A et II.B.4). Ces aides sont versées en compensation d'engagements contractuels contrôlés et pluriannuels, de mise en œuvre de pratiques respectant un cahier des charges restrictif (fertilisation, nombre d'animaux, ...) et sur un parcellaire précis.

La disparition de surfaces engagées dans ce type de dispositif expose l'agriculteur à des sanctions comprenant la restitution des aides, voire des amendes.

### 4. Faire-valoir

D'après les enquêtes agricoles réalisées par la chambre d'agriculture de la Somme en mai 2016 dans le cadre du PLUi, les exploitations agricoles du Vimeu Industriel :

- ne maîtrisent que 19% des surfaces qu'elles cultivent ;
- ont une large part du foncier exploitée sous le statut du fermage (77% de la surface exploitée);
- exploitent une part non négligeable de leur surface dans le cadre de conventions précaires, c'est à dire qu'il s'agit de parcelles qu'ils peuvent perdre à tout moment.

Les communes peuvent être propriétaires de certaines de ces parcelles (ex : CCAS,...). A partir de ce foncier, des opérations peuvent être engagées pour aider :

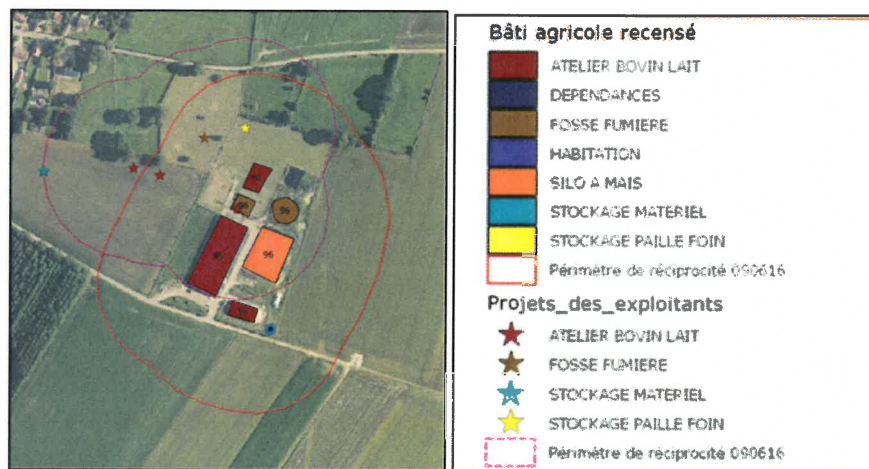
- les exploitations (en particulier d'élevage) à disposer d'une surface adaptée pour délocaliser leurs installations enclavées dans le village et libérer ainsi des surfaces en cœur de bourg pour l'habitat, les commerces ou l'artisanat.
- Les agriculteurs qui parfois recherchent 1 ou 2 ha pour développer leur activité de diversification.

Ces opérations peuvent être facilitées par l'intervention de la SAFER.

## B. Bâti agricole

### 1. Périmètres de réciprocité

Le SCOT du Grand Amiénois propose un point de vigilance sur la préservation des exploitations agricoles contre les situations d'enclavement (II.C.2). La situation traditionnelle de nombreuses exploitations du territoire en cœur de bourg a été révélée par l'enquête menée pour la réalisation du profil agricole. Lorsque ces exploitations comportent des bâtiments d'élevage, un périmètre d'exclusion s'applique vis-à-vis des tiers. Dans les situations fortement urbanisées, ces distances d'éloignement constituent une contrainte tant pour l'exploitation que pour les riverains. Tous deux sont en effet obligés de passer par des demandes dérogatoires pour concrétiser leurs projets de construction.



### **Illustration 7 : La localisation des périmètres de réciprocité facilite l'instruction des projets**

L'identification de ces périmètres permet une amélioration des conditions d'instruction de ces demandes de dérogation.

Ces périmètres constituent par ailleurs une zone tampon efficace pour limiter les conflits de voisinage d'une part et préserver les possibilités d'aménagements de l'exploitation d'autre part.

Concernant les périmètres de réciprocité, il faut aussi évoquer les silos de collecte de céréales. Certains de ces silos sont anciens et également situés dans le tissu urbain. Leur activité s'en trouve parfois réduite ou leur avenir compromis : proximité de tiers, accessibilité, ... La construction de nouvelles capacité de stockage est parfois envisagée par les coopératives ou

négociants. Mais face aux coûts de telles réalisations, ces organismes stockeurs doivent s'assurer que rien ne viendra compromettre la pérennité d'une nouvelle installation.

## 2. Enclavement

Comme précisé dans le paragraphe précédent, certaines exploitations situées en cœur du tissu urbanisé ont perdu une bonne partie de leurs possibilités de faire évoluer leurs installations. Cette contrainte amène parfois les agriculteurs concernés à envisager des projets de délocalisation de leur activité vers des parcelles à l'extérieur au village. Lors de l'élaboration du profil agricole de chaque commune, les projets de nouvelles installations ou aménagements à vocation agricole ont été identifiés et localisés sur la carte du bourg.

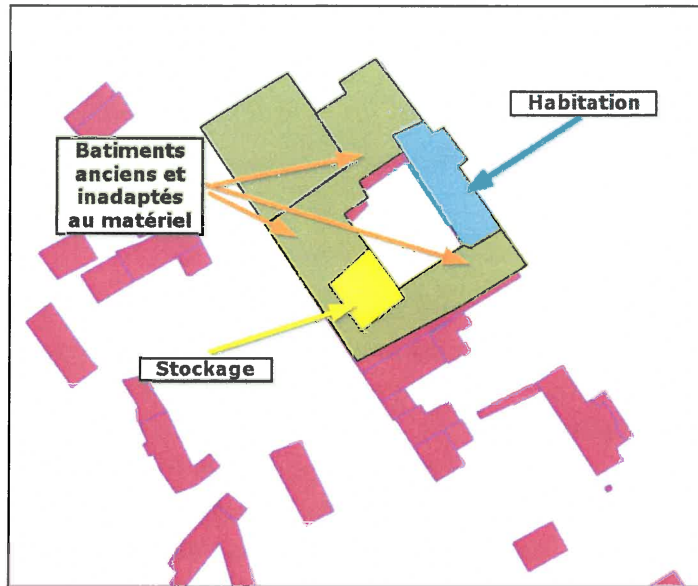


**Illustration 8 : Enclavement et zonage peuvent compromettre les projets durablement.**

**Les parcelles où sont localisés ces projets doivent être préservées lors de l'élaboration des zonages du PLUI.**

## 3. Mise en valeur

Les corps de ferme les plus anciens, situés en cœur de village, peuvent avoir des bâtiments qui ne sont plus adaptés aux conditions d'utilisation modernes (anciennes granges ou étables inaccessibles par les tracteurs, volume insuffisant, proximité des tiers, ...). Ces bâtiments peu ou pas utilisés ne sont pas bien valorisés actuellement : l'enquête de la Chambre d'Agriculture de la Somme a révélé que la plupart du temps ils sont considérés comme des annexes de l'habitation principale (garage, remise, débarras).



**Illustration 9 : Les anciens corps de ferme disposent de bâtiments inadaptés que leurs propriétaires n'ont pas envisagé de transformer.**

Pourtant quelques-uns de ces bâtiments pourraient sans doute changer de destination : habitat locatif, hébergement touristique, local commercial, ...

La collectivité peut aider à la requalification de ces bâtiments au moment de l'élaboration du document d'urbanisme en définissant les règles de préservation de la qualité architecturale traditionnelle mais sans mettre de contrainte trop forte au changement de destination.

A noter enfin, que le territoire du Vimeu Industriel n'offre que très peu d'hébergements touristiques à la ferme. Une démarche communautaire de valorisation des sites touristiques pourrait associer les relais locaux de l'agriculture : « *Bienvenue à la Ferme* ».

## V. SYNTHÈSE PAR COMMUNE

Les paragraphes suivants reprennent les principales caractéristiques et enjeux de chaque commune du territoire communautaire.

### A. Aigneville

L'élevage est une activité importante sur Aigneville et Hocquelus :

- la majorité des exploitations a une activité d'élevage de bovins qui génère un périmètre de réciprocity autour des bâtiments/annexes d'élevage de 50 ou 100m en fonction de la taille de l'élevage ;
- les polyculteurs éleveurs consacrent plus de la moitié de leur surface à l'élevage (36% de la surface en prairies et 18% en fourrage).

L'élevage devrait perdurer dans le village et même se développer à la vue des projets (bâtiment poulets de chair, bovins, silos, ...) qui vont générer de nouveaux périmètres de réciprocity.

Des bâtiments agricoles pourraient faire l'objet d'un changement de destination.

Une coopérative agricole est présente dans le village.

Les exploitations rencontrent des difficultés pour circuler avec le matériel agricole du fait de stationnements gênants, rues trop étroites et chemin en mauvais état.

### B. Béthencourt/mer

L'élevage est une activité importante sur Béthencourt :

- la majorité des exploitations a une activité d'élevage de bovins qui génère un périmètre de réciprocity autour des bâtiments/annexes d'élevage de 50 ou 100m en fonction de la taille de l'élevage ;
- les polyculteurs éleveurs consacrent plus de la moitié de leur surface à l'élevage (27% de la surface en prairies et 23% en fourrage).

L'élevage devrait perdurer dans le village et même se développer à la vue des projets (bâtiment bovins viande et lait, silos, ...) qui vont générer de nouveaux périmètres de réciprocity.

1 exploitation prévoit de délocaliser son activité agricole et 2 autres souhaitent se lancer dans la diversification (gîtes ou autre non connu aujourd'hui).

Les exploitations doivent faire face à plusieurs problématiques :

- circulation difficile avec le matériel agricole du fait de stationnements gênants et de l'importance de la circulation ;
- ruissellement/inondation dans certaines parcelles ;
- habitations se rapprochent trop des fermes, ce qui génère des problèmes de cohabitation entre l'activité agricole et les riverains ;
- consommation excessive de bonnes terres pour les industries.

### C. Bourseville

L'élevage est une activité importante sur Bourseville :

- toutes les exploitations ont une activité d'élevage de bovins qui génère un périmètre de réciprocity autour des bâtiments/annexes d'élevage de 50 ou 100m en fonction de la taille de l'élevage ;
- les éleveurs consacrent presque le tiers de leur surface à l'élevage (18% de la surface en prairies et 13% en fourrage).

L'élevage devrait perdurer dans le village et même se développer à la vue des projets (augmentation du troupeau avec l'arrivée d'un enfant sur l'exploitation, constructions de bâtiments bovins viande et lait, silos, ...) qui vont générer de nouveaux périmètres de réciprocité.

Les exploitations doivent faire face à plusieurs problématiques :

- ruissellement/inondation dans certaines parcelles;
- mauvaise communication entre l'agriculture et la société ;
- consommation excessive de bonnes terres pour les industries.

## D. Chépy

L'élevage est une activité importante sur Chépy :

- toutes les exploitations ont une activité d'élevage de bovins qui génère un périmètre de réciprocité autour des bâtiments/annexes d'élevage de 50 ou 100m en fonction de la taille de l'élevage ;
- les éleveurs consacrent une part non négligeable de leur surface à l'élevage (15% de la surface en prairies et 12% en fourrage).

L'élevage devrait perdurer dans le village et même se développer à la vue des projets qui vont générer de nouveaux périmètres de réciprocité : augmentation du troupeau avec l'arrivée d'enfants sur plusieurs exploitations, constructions de bâtiments bovins viande et lait, silos, agrandissement pour 1 exploitant via la reprise d'une ferme en dehors de Chépy, ...

Les exploitations doivent faire face à plusieurs problématiques :

- circulation difficile avec le matériel agricole du fait de stationnements gênants, de certains aménagements (rond-point) et de la vitesse excessive des usagers de la route;
- inondation de certaines parcelles avec des eaux polluées issues d'une friche industrielle;
- mauvaise communication entre l'agriculture et la société ;
- constructions de tiers trop près des fermes.

## E. Feuquières en Vimeu

L'élevage est une activité importante sur Feuquières :

- la majorité des exploitations a une activité d'élevage de bovins ou de moutons qui génère un périmètre de réciprocité autour des bâtiments/annexes d'élevage de 30-50 ou 100m en fonction de la taille de l'élevage ;
- les agriculteurs consacrent une part non négligeable de leur surface à l'élevage (15% de la surface en prairies et 7% en fourrage).

Les exploitations avec les élevages de taille plus importante sont plutôt à la sortie du bourg mais les habitations se sont rapprochées des fermes.

2 coopératives agricoles sont présentes sur la commune.

L'élevage devrait perdurer dans le village à la vue des projets qui vont générer de nouveaux périmètres de réciprocité (stockage paille).

Des bâtiments agricoles pourraient faire l'objet d'un changement de destination.

Les exploitations doivent faire face à plusieurs problématiques :

- les constructions de tiers trop près des fermes gênent la construction de nouveaux bâtiments agricoles et ne facilite pas la cohabitation entre agriculteurs et habitants.
- La circulation avec le matériel agricole est compliquée du fait de stationnements gênants, des rues rétrécies et de la circulation importante surtout aux heures de sorties d'usines.

## F. Fressenneville

L'élevage est une activité importante sur Fressenneville :

- la majorité des exploitations a une activité d'élevage de bovins qui génère un périmètre de réciprocité autour des bâtiments/annexes d'élevage de 50 ou 100m en fonction de la taille de l'élevage ;
- les agriculteurs consacrent une part importante de leur surface à l'élevage (17% de la surface en prairies et 15% en fourrage).

L'élevage devrait perdurer dans le village à la vue des projets qui vont générer de nouveaux périmètres de réciprocité : construction de bâtiments pour les bovins lait et viande, le stockage paille, ... A noter qu'un agriculteur prévoit tout de même d'arrêter l'élevage de vaches laitières d'ici quelques années en prévision de son départ en retraite.

Plusieurs bâtiments agricoles et dépendances feront l'objet d'un changement de destination : ils seront soit démontés soit transformés en logement.

Présence d'une carrière de craie et de réseaux d'irrigation pour les cultures.

Les exploitations doivent faire face à plusieurs problématiques :

- les constructions de tiers trop près des fermes.
- ruissellement/inondation et pollution de plusieurs pâtures (herbe pas appétante pour les vaches) ou parcelles avec les eaux qui débordent de fossés (bassin de récupération trop petit ou pas terminé) + inondation d'un bâtiment agricole ;
- la circulation avec le matériel agricole est compliquée du fait de stationnements gênants, de certains aménagements (terre-plein D925, rue étroite, ...) et de la vitesse excessive des usagers de la route ;
- les éoliennes sont sources de problèmes pour les animaux et de nuisances les hommes.

## G. Friville Escarbotin

L'élevage est une activité importante sur Friville :

- la majorité des exploitations a une activité d'élevage de bovins qui génère un périmètre de réciprocité autour des bâtiments/annexes d'élevage de 50 ou 100m en fonction de la taille de l'élevage ;
- les éleveurs consacrent une part très importante de leur surface à l'élevage (26% de la surface en prairies et 20% en fourrage).

Quelques élevages de taille importante sont plutôt à la sortie ou à l'extérieur du bourg mais les habitations se rapprochent des fermes. La majorité des bâtiments agricoles sont au cœur du bourg.

Présence d'une coopérative agricole.

Un agriculteur double actif fait de la diversification (vente directe, gîtes).

L'élevage devrait perdurer dans le village à la vue des projets qui vont générer de nouveaux périmètres de réciprocité (bâtiments bovins, stockage paille, ...).

Des bâtiments agricoles ou dépendances pourraient faire l'objet d'un changement de destination (gîtes, logement pour louer, logement pour personnes âgées).

La diversification va se développer avec le projet de vente directe de viande pour 2 exploitations.

Les exploitations doivent faire face à plusieurs problématiques :

- l'agriculture n'est pas prise en considération dans les projets de construction : consommation excessive de terres agricoles ;
- le fonctionnement de l'agriculture n'est pas compris/accepté par le public ;

- les constructions de tiers trop près des fermes même pour celles qui se sont éloignées du village ;
- La circulation avec le matériel agricole est compliquée du fait de stationnements gênants, des rues rétrécies, de certains aménagements (dos d'ânes, terre-plein D925, aménagements pour rétrécir les routes, carrefours accidentogènes, ...), ...

## H. Méneslies

L'élevage est une activité importante sur Méneslies :

- toutes les exploitations ont une activité d'élevage de bovins qui génère un périmètre de réciprocité autour des bâtiments/annexes d'élevage de 50 ou 100m en fonction de la taille de l'élevage ;
- les éleveurs consacrent une part importante de leur surface à l'élevage (23% de la surface en prairies et 15% en fourrage).

Toutes les exploitations sont dans le village qui est tout en longueur imbriqué à Yzengremer excepté une qui a délocalisé la majorité de son activité à l'extérieur du village.

Les prairies ceinturent une bonne partie du bourg.

L'élevage devrait perdurer dans le village et même se développer à la vue des projets qui vont générer de nouveaux périmètres de réciprocité : constructions de bâtiments bovins viande et lait, le stockage de paille, création d'un atelier ovin, ...

La diversification va se développer avec le projet de vente directe de viande et de gites pour 2 exploitations.

Les exploitations doivent faire face à plusieurs problématiques :

- la consommation excessive de bonnes terres dans les projets d'urbanisation (alors qu'il y a des friches);
- la circulation difficile avec le matériel agricole du fait de chemins en mauvais état, de chemins/rue/carrefour trop étroits et de la circulation importante ;
- le ruissellement dans certaines parcelles ;
- la mauvaise communication entre l'agriculture et la société qui n'est pas tolérante;
- le manque de chemin ;
- la gêne des éoliennes et lignes électriques (manque de concertation pour leur installation).

## I. Nibas

L'élevage est une activité importante sur Nibas et Saucourt :

- la majorité des exploitations a une activité d'élevage de bovins dont 1 avec des chèvres et moutons et une avec des lapins. Ces élevages génèrent un périmètre de réciprocité autour des bâtiments/annexes de 30-50 ou 100m en fonction de la taille de l'élevage ;
- les éleveurs consacrent une part très importante de leur surface à l'élevage (20% de la surface en prairies et 22% en fourrage).

Les non éleveurs cultivent en majorité des céréales, oléagineux, protéagineux et également du lin, des pommes de terre et des betteraves sucrières.

Un agriculteur double actif fait de la vente directe.

L'élevage devrait perdurer dans le village à la vue des projets qui vont générer de nouveaux périmètres de réciprocité : arrivée de jeunes sur certaines exploitations, constructions de bâtiments pour les bovins, brebis, ...

Certains bâtiments agricoles ou dépendances pourraient faire l'objet d'un changement de destination (gites, logement) et d'autres pourraient être démontés pour laisser place à des maisons.

Les exploitations doivent faire face à plusieurs problématiques :

- les constructions de tiers trop près des fermes;
- l'entretien et la construction/extension des bâtiments agricoles est compliquée voir impossible à cause du règlement du PLU ;
- la pollution induite par les entreprises (intoxication des bêtes) et les friches ;
- l'agriculture n'est pas prise en considération dans les projets de construction : consommation excessive des terres agricoles pour des zones industrielles construites plus par anticipation que par besoin ;
- le ruissellement et l'inondation dans certaines parcelles ;
- le public ne comprend pas, n'accepte pas le fonctionnement de l'agriculture ;
- les usagers de la route ne supportent pas de suivre du matériel agricole. Problématique accentuée avec la présence des nombreuses usines ;
- la circulation avec le matériel agricole est compliquée du fait de stationnements gênants, des rues étroites, de certains aménagements (dos d'ânes, ...), de chemins/routes en mauvais état, ...

## J. Ochancourt

3 exploitations très différentes sont implantées à Ochancourt : 1 avec un élevage de taille importante de vaches laitières qui génère un périmètre de réciprocity de 100 m autour de ses bâtiments/annexes d'élevage + 1 orientée sur plusieurs cultures (céréales principalement et lin) et sur la diversification (chambres d'hôtes) + 1 orientée exclusivement sur la diversification (verger avec transformation des pommes en jus, cidre, ...) gérée par un double actif qui souhaiterait en faire son activité à temps plein.

Chacune de ses exploitations va poursuivre son activité et la développer : transformation d'une dépendance en gîte, aménagement d'un bâtiment pour les céréales, création d'une aire stabilisée pour les betteraves, installation d'un robot de traite, trouver 2 ha pour développer le verger.

Les exploitations doivent faire face à plusieurs problématiques :

- le ruissellement et l'inondation dans certaines parcelles (problème à cause d'un fossé qui mène à des bassins);
- la circulation avec le matériel agricole est compliquée avec la rue de Franleu qui est étroite.

## K. Tully

Seule une exploitation a son siège social sur Tully dont l'activité est l'élevage de canards, leur transformation et la vente directe. Un périmètre de 30 m est à respecter autour des bâtiments d'élevage de canards.

Par contre, des exploitations qui ont leur siège social en dehors de Tully ont notamment des bâtiments avec des bovins sur Tully qui génèrent des périmètres de réciprocity de 100 m.

Les activités agricoles existantes sur le village vont perdurer : projet de construction de bâtiment pour le gavage des canards, les autres exploitations ont des projets mais pas sur Tully.

Les exploitations doivent faire face au problème de la circulation qui est compliquée avec le matériel agricole du fait de stationnements gênants et de 2 carrefours dangereux.

## L. Valines

L'élevage est une activité importante sur Valines et à Saint Mard plus précisément :

- les 2 exploitations ont une activité d'élevage de bovins qui génère un périmètre de réciprocity autour des bâtiments/annexes d'élevage de 100m;
- les éleveurs consacrent une part très importante de leur surface à l'élevage (13% de la surface en prairies et 31% en fourrage).

Les prairies ceinturent une bonne partie du bourg.

L'élevage va perdurer dans le village et même se développer à la vue des projets qui vont générer de nouveaux périmètres de réciprocity : arrivée d'enfants sur les exploitations, constructions de bâtiments bovins et annexes d'élevage (fosse, fumière, ...). A noter que pour une des exploitations, le développement devrait se faire plutôt sur Chépy.

Les exploitations doivent faire face au problème de la circulation qui est compliquée avec le matériel agricole du fait de stationnements gênants, du carrefour dangereux entre la sortie de St Mard et la nationale et la circulation importante sur la D925.

## M. Woincourt

L'élevage est une activité importante sur Woincourt :

- toutes les exploitations ont une activité d'élevage de bovins ou de moutons/chèvres qui génère un périmètre de réciprocity autour des bâtiments/annexes d'élevage de 30-50 ou 100m en fonction de la taille de l'élevage ;
- les éleveurs consacrent une part importante de leur surface à l'élevage (17% de la surface en prairies et 5% en fourrage). Le reste de la surface est dédiée aux céréales, lin, pommes de terre, betteraves sucrières et légumes pour lesquels des réseaux d'irrigation ont été installés.

Toutes les exploitations sont au cœur du village.

L'élevage devrait perdurer dans le village et même se développer à la vue des projets qui vont générer de nouveaux périmètres de réciprocity : constructions de bâtiments pour les bovins et les ovins/caprins, arrivée de jeunes sur 2 exploitations. D'autres bâtiments ne générant pas de périmètre de réciprocity sont en projet (bâtiment stockage productions) ainsi que le

Les exploitations doivent faire face à plusieurs problématiques :

- la consommation excessive de bonnes terres dans les projets d'urbanisation alors qu'il y a des friches et des maisons en ruine qu'il faudrait réhabiliter : « *la politique urbanisation est à revoir* »
- la circulation difficile avec le matériel agricole du fait de stationnements gênants, le mauvais état de la rue Emile Zola et le manque de visibilité à certaines intersections.

## N. Yzengremer

L'élevage est une activité importante sur Yzengremer :

- toutes les exploitations ont une activité d'élevage de bovins qui génère un périmètre de réciprocity autour des bâtiments/annexes d'élevage de 50 ou 100m en fonction de la taille de l'élevage ;
- les éleveurs consacrent une part très importante de leur surface à l'élevage (35% de la surface en prairies et 17% en fourrage).

Les 2 principales exploitations sont dans le village qui est tout en longueur et imbriqué à Méneslies et Woincourt.

Existence de réseaux d'irrigation pour les légumes.

L'élevage devrait perdurer dans le village : construction d'un bâtiment pour les bovins qui va générer un nouveau périmètre de réciprocité. D'autres bâtiments ne générant pas de périmètre de réciprocité sont en projet (bâtiment matériel).

Les exploitations doivent faire face à plusieurs problématiques :

- la consommation excessive de bonnes terres dans les entreprises qui pour une partie finissent en friche ;
- la circulation difficile avec le matériel agricole et notamment des camions à betteraves du fait du mauvais état de plusieurs chemins.



# Conclusion

A partir de l'analyse des données collectées par la Chambre d'Agriculture de la Somme lors des rencontres avec chaque exploitation agricole de la communauté de communes du Vimeu Industriel d'une part et de l'analyse des scénarios d'évolution de l'agriculture sur le territoire d'autre part, une série d'enjeux a été identifiée :

- *Maintenir les volumes de production pour maintenir les filières et les emplois ;*
- *Préserver les prairies pour l'élevage, les paysages, la biodiversité et la lutte contre le ruissellement;*
- *Maintenir des systèmes de production diversifiés pour favoriser la biodiversité et préserver la valeur ajoutée ;*
- *Créer des partenariats locaux pour les fournitures de produits et de services afin de répondre aux attentes de la population ;*
- *Accompagner les engagements en faveur de l'environnement ;*
- *Maintenir la mixité et la cohésion agri-urbaine ;*
- *Maintenir la cohérence des espaces consacrés aux installations agricoles ;*
- *Concilier le développement de ces installations avec le respect du patrimoine.*

Ces enjeux se présentent de manière non hiérarchique. En fonction du territoire, certains sont plus pertinents ou plus importants que d'autres. Aussi, si certains de ces enjeux ont été mis en avant pour chaque commune, tous méritent d'être évoqués lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme qui engage le territoire sur le long terme.





**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
SOMME

**Siège Social**

19 bis rue Alexandre Dumas  
80096 Amiens Cedex 3  
Tél. : 03 22 33 69 00  
Fax : 03 22 33 69 29

**Bureau d'Abbeville**

88 Bd de la République  
80100 Abbeville  
Tél. : 03 22 20 67 30  
Fax : 03 22 20 67 39

**Bureau d'Estrées Mons**

Station de l'Inra  
2, domaine Brunehaut  
80200 Estrées-Mons  
Tél. : 03 22 85 32 10  
Fax : 03 22 85 32 19

**Bureau de Villers-Bocage**

44, rue du Château d'Eau  
BP 70018  
80260 Villers-Bocage  
Tél. : 03 22 93 51 20  
Fax : 03 22 93 51 28

Email:

[accueil@somme.chambagri.fr](mailto:accueil@somme.chambagri.fr)

[www.somme.chambagri.fr](http://www.somme.chambagri.fr)

